
Conseil d'Établissement du Lycée International Alexandre Dumas Lundi 25 novembre 2024

Début de séance : 17h12.

Secrétaire de séance : Victor Tremblot de la Croix, proviseur adjoint.

Quorum : 24 membres du Conseil d'établissement ont une voix délibérative ; parmi eux 22 sont présents en début de séance.

Ouverture de la séance par Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France en Algérie qui témoigne de son émotion et de son soutien à la communauté scolaire du LIAD suite à l'accident tragique dont a été victime une maman d'élève aux abords de l'établissement. Tout le travail nécessaire sera entrepris avec les autorités locales pour améliorer la situation et éviter que ne se renouvelle un tel drame. Il est revenu sur le projet structurant et, à bien des égards, unique au monde, du *Grand Liad* sur le site de Ben Aknoun, projet porté par les équipes de l'établissement avec l'aide de l'AEFE. Il a également rappelé tout son soutien au *programme PHARE* de lutte contre le harcèlement, tant ce fléau ne devrait pas avoir sa place dans un établissement scolaire, notamment à l'étranger. Enfin, il a appelé chacune et chacun, à sa place, à travailler dans un esprit collectif, à marcher dans le même sens, celui de la réussite des élèves, qu'il s'agisse du soutien aux équipes ou de la réaffirmation des valeurs de l'École républicaine, à commencer par la question de la laïcité.

1- Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil d'établissement débute ses travaux à 17h23, par l'approbation de l'ordre du jour, qui est adopté à l'unanimité. Un représentant des parents d'élèves, au titre des *Parents indépendants*, souhaite faire part de propos liminaires ; Monsieur le Proviseur, compte tenu de l'ordre du jour chargé, lui propose de le faire juste avant l'examen des questions diverses en fin de séance.

2- Approbation du PV du CE du 25 juin 2024

Le procès-verbal du dernier Conseil d'établissement qui s'est tenu le 25 juin 2024 est soumis à l'approbation des administrateurs. Plusieurs d'entre eux ont fait part de remarques, certains éléments soulevés au mois de juin ne figurant semble-t-il pas au procès-verbal.

Monsieur le Proviseur indique avoir déjà reçu un certain nombre de remarques par écrit et invite tous les membres du Conseil d'établissement qui le souhaitent à lui faire part de leurs remarques, ce qui permettra d'amender le procès-verbal et de le soumettre au vote lors du prochain Conseil d'Établissement.

A- Domaine éducatif et pédagogique

1- Bilan examens et orientation 2024

- Examens :

Monsieur le Proviseur propose un bilan des résultats aux examens sur la session 2024. Pour les candidats scolarisés au LIAD, le taux de réussite au Diplôme National du Brevet (DNB) - avec 194 candidats à Alger et Oran - le taux de réussite est de 97,98%, ce qui est dans la moyenne de nos résultats obtenus les années précédentes (entre 96.74 % et 100 %). Il est à noter que ce taux de réussite est très nettement supérieur à ceux constatés en France (86,8%) et dans l'académie d'Aix-Marseille (86%). Nous constatons également un taux important (54%) de mentions Très bien et 26% de mentions Bien.

Sur les épreuves anticipées de Français en première, on constate une moyenne de 14,3/20 pour nos élèves aux épreuves ponctuelles : 15,7 à l'oral et 12,9 à l'écrit. C'est à comparer avec une moyenne sur le contrôle continu de 13,28/20. Si on compare avec les résultats aux épreuves ponctuelles de la session 2023, on constate une belle progression des résultats de nos élèves avec + 0,6 point à l'oral et 1,4 point de mieux à l'écrit.

Sur la session du baccalauréat en Terminale, le taux de réussite est de 98,36%, ce qui nous place là aussi dans une moyenne haute si on compare aux résultats des sessions 2020 à 2023. Nos élèves ont obtenu pour 4% d'entre eux des mentions *Félicitations du jury*, 24% des mentions Très bien et 24% des mentions Bien. Le taux de mention Très bien est cependant en retrait par rapport aux années précédentes. Si nous comparons avec les résultats sur la France entière, nous sommes 2,2 points au-dessus et nous sommes 1,36 point de pourcentage au-dessus des résultats de l'académie d'Aix-Marseille. Si on compare les résultats aux épreuves ponctuelles avec le contrôle continu, on observe des écarts relativement faibles entre les résultats obtenus au cours de l'année et les résultats obtenus le jour des épreuves.

- **Orientation Post Bac :**

Si on regarde tout d'abord le nombre de vœux formulés par nos élèves, répartis par classe, on observe une homogénéité importante entre les différentes classes, preuve de la qualité du travail mené par les professeurs principaux de Terminale, notamment dans les heures d'Accompagnement Personnalisé à l'Orientation (APO). On constate par ailleurs un très grand nombre de vœux dans les filières dites STS, c'est-à-dire les Sections de Techniciens Supérieurs. En revanche, on constate un nombre relativement modeste de vœux en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ou de vœux sélectifs comme ceux en Sciences Politiques ou en écoles vétérinaires. La comparaison avec les résultats des vœux obtenus par nos 170 élèves qui ont formulé des vœux sur Parcoursup donnent un éclairage intéressant puisque près de la moitié de nos élèves ont obtenu des vœux en licence. À l'inverse, les vœux dans des formations de type BTS ou BUT sont très peu nombreux. Dans la mesure où le système français privilégie ces vœux et ces formations pour les élèves de bacs professionnels et de bacs technologiques, ces formations ne sont *a priori* pas destinées à nos élèves. Il y a donc encore un travail à mener sur la qualité des vœux formulés et sur la cohérence de ces vœux avec leurs parcours.

Pour répondre à une question de parents d'élèves, qui a par ailleurs été formulée au titre des questions diverses, il n'existe pas d'outils centralisés sur le suivi de nos élèves après le baccalauréat. Néanmoins, l'AEFE nous demande chaque année de répondre un questionnaire concernant l'orientation de nos élèves après le baccalauréat. Un questionnaire en ligne a donc été proposé à nos élèves de l'année dernière et plus de 120 dont d'entre eux ont accepté d'y répondre. Sur la question de la destination géographique de nos élèves, ils sont 80% d'entre eux à être allés en France, ce qui est la logique de notre lycée. Contrairement à une idée peut être préconçue, 5% d'entre eux, ce qui n'est pas négligeable, ont choisi de rester en Algérie. Les 15% restants se répartissent vers des destinations diverses comme le Royaume-Uni, l'Australie, la Suisse ou le Canada. Lorsqu'on les interroge sur les vœux qu'ils ont obtenus, 19% d'entre eux ont obtenu un de leurs plan B - d'où l'importance capitale de travailler sérieusement cette question du plan B - et par déduction, 81% de nos élèves ont obtenu leurs vœux *coup de cœur* ou un de leurs vœux *préférés*. Cela signifie donc que le travail mené par les professeurs principaux est là encore un travail important. Les domaines poursuivis après le baccalauréat sont eux très variés, entre la finance, le génie mécanique, les écoles polytechniques, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ou l'architecture, la psychologie ...

2- Bilan de rentrée : structure, effectifs

À la rentrée 2024, le LIAD comptait 2353 élèves scolarisés, dont 1840 sur les 2 sites d'Alger – primaire et secondaire -, 392 à Oran (primaire et secondaire) et 121 à Annaba (primaire et secondaire). L'augmentation des effectifs est donc tout à fait notable et est d'abord due à l'augmentation des effectifs à Oran.

Dans le détail, il est néanmoins important de se pencher sur la question du coût-structure, c'est-à-dire du rapport entre la structure telle qu'elle existe, c'est à dire le nombre de classes et donc par déduction le nombre d'enseignants mobilisés et les places vacantes qui peuvent subsister. Aujourd'hui, nous comptons 94 places vacantes sur le site d'Oran, notamment sur le niveau primaire où le choix a été fait en mai-juin de l'année dernière de dédoubler l'ensemble des classes à partir du CP. A Annaba nous comptons 77 places vacantes avec une difficulté importante constatée sur le niveau préélémentaire, difficulté qui existe dans bien d'autres établissements à l'étranger.

Sur Alger, nous comptons 7 places vacantes sur le collège, 15 places vacantes sur le lycée et 53 places vacantes sur le niveau primaire avec une difficulté marquée au niveau de la maternelle et des places vacantes importantes au niveau du CM1 où une classe supplémentaire a été créée l'année dernière dans l'optique d'absorber d'éventuelles nouvelles arrivées en cours d'année.

3- Calendrier 2024-2025

Le calendrier pédagogique de 2024-2025 tient compte de la répartition de l'année scolaire et de l'équilibre nécessaire à trouver entre les différents trimestres. Ainsi, sur Alger, chaque trimestre compte au moins 10 semaines de cours (11 semaines pour le 2e trimestre). Dans ce calendrier pédagogique, ont été inscrits des moments forts de l'année scolaire, qu'il s'agisse des stages en 3e et en 2nde, des semaines de l'orientation (dont une a lieu cette semaine) mais également des entraînements au baccalauréat en première et en terminale, d'un entraînement au DNB en 3e ou bien des épreuves de contrôle continu en EPS (CCF).

4- Projet local d'évaluation (Annexe 1)

Validé en conseil pédagogique, le projet local d'évaluation est un document mis en place dans la cadre de la réforme du baccalauréat depuis la session 2021, il vise à garantir une évaluation cohérente et équitable des élèves tout en tenant compte des spécificités de chaque établissement. Il s'inscrit donc dans une volonté de donner plus d'autonomie aux établissements tout en cadrant les évaluations, dans une logique de cohérence. Dans le projet 2024-2025, l'objectif premier est d'harmoniser les pratiques d'évaluation, dans un souci de transparence et d'équité entre les élèves. Ce projet s'appuie sur les textes officiels et concerne d'abord le contrôle continu qui représente 40% de la note finale du baccalauréat sur les classes de première et de terminale, ce qu'on appelle le cycle *terminal*. L'ensemble des disciplines concernées a ensuite

défini ses modalités d'évaluation. Ce projet est révisé chaque année en fonction des résultats observés & du retour des enseignants.

Dans ce projet, une notion importante est la représentativité des moyennes trimestrielles et par extension de la moyenne annuelle des élèves dans les matières constitutives du contrôle continu. Si un élève de première ou de terminale n'a pas de moyenne représentative dans une discipline du contrôle continu il est convoqué à une épreuve de remplacement (situation qui a concerné 3 de nos élèves de Terminale cette année au titre de leur contrôle continu de 1e) dont la note remplacera la moyenne trimestrielle (ou annuelle) dans telle ou telle discipline. Dans le projet de cette année, nous proposons que cette moyenne trimestrielle ne soit dite représentative que lorsque l'élève aura validé 75% des évaluations du trimestre en fonction de la valeur des coefficients obtenus. Le proviseur détaille un exemple. Un des représentants de parents d'élèves demande quel est le lien entre la durée de l'évaluation et le coefficient. Le proviseur lui indique que c'est un exemple et qu'il n'y a donc aucun lien entre une durée *a priori* et un niveau de coefficient.

5- Charte des conseils de classe (Annexe 2)

Dans un souci de clarifier les missions des uns et des autres et de clarifier le rôle de l'instance officielle qu'est le Conseil de classe, le Conseil d'établissement se voit présenter une *Charte des conseils de classe* qui a été présentée aux parents délégués des conseils de classe lors d'une réunion d'information organisée le 12 novembre dernier. Cette charte vise à expliciter l'organisation des conseils de classe, leur objet et leur organisation. Sont également précisées les modalités d'attribution des mentions que sont les encouragements, les compliments et les félicitations. Une attention toute particulière sera portée à l'assiduité des élèves.

Les représentants de parents d'élèves soulèvent une expression au point 5 de la Charte qui, selon eux, mettrait en accusation les parents d'élèves. Le proviseur les rassure sur le fait qu'il n'est évidemment pas question de les mettre en accusation ou d'amoindrir leur rôle et que ce point 5 sera donc précisé avant que la charte ne soit diffusée.

Les parents d'élèves soulèvent la question du mode de désignation des parents délégués aux conseils de classe, puisque la réglementation prévoit normalement que le chef d'établissement les désigne lui-même, au prorata des résultats aux élections des représentants de parents d'élèves. Le proviseur précise qu'étant arrivé cette année, il a reconduit ce qui se pratiquait jusqu'ici et qui n'avait pas donné lieu à de tels questionnements. Il indique également souhaiter que les parents d'élèves soient des facilitateurs qui rassureront les parents d'élèves et c'est en ce sens qu'une réunion d'information a donc été organisée le 12 novembre, en présentiel pour les parents d'Alger et en distanciel pour les parents d'Oran et d'Annaba. Il est précisé ici qu'aucune remontée particulière sur la rédaction de cette Charte – ou de celle des parents délégués aux conseils de classe - n'avait été formulée. Le mode de désignation sera changé l'année prochaine.

À la suite d'une question des parents d'élèves d'Oran, le proviseur précise que la Charte prévoit bien l'invitation de certains élèves devant le Conseil de classe, à la présentation de leur bilan et ce à partir de la 4e. Il indique qu'il ne s'agit en aucun cas d'un tribunal et qu'il n'est pas non plus prévu de se concentrer uniquement sur les aspects négatifs du bilan de tel ou tel élève. Il peut ainsi être convoqué s'il a suivi les recommandations du Conseil de classe et que le président du Conseil souhaite très officiellement le féliciter. À cette occasion, seul le président et le professeur principal pourront prendre la parole, tandis que le bilan sera lu à l'élève, avec la formulation de conseils et d'encouragements pour qu'ils puissent s'améliorer. Pour l'avoir mis en place dans ses précédents établissements, le proviseur note que les élèves sont parfois demandeurs de cette invitation et que les convocations ne sont pas nombreuses, (3 ou 4 élèves au maximum). L'élève concerné est par ailleurs assis entre ses 2 camarades délégués, ce qui renforce l'exigence de bienveillance que le Conseil doit adopter.

Les parents d'élèves souhaitent ensuite revenir sur la *Charte des délégués au Conseil de classe* qui a été envoyée aux délégués désignés dans chaque classe. L'APLEIAD souhaite ainsi la retravailler tandis qu'*Ensemble pour nos enfants* note son souci de voir la place du délégué parent réaffirmé, comme un accompagnant pour les différents parents d'élèves de la classe. Le proviseur accepte le principe de retravailler cette question et souligne également le rôle de médiation qu'ont les délégués pour des parents qui, par exemple, ne connaîtraient pas les codes du système scolaire français et qui souhaiteraient être accompagnés, même si, en bonne logique, le parent délégué doit ensuite se retirer, par exemple dans le cas d'un rendez-vous entre une famille et un professeur.

Les parents délégués ont également été destinataires d'un modèle de compte-rendu du Conseil de classe ; les parents d'élèves d'Oran demandent si ce modèle est contraignant ou s'il peut être amendé. Le proviseur confirme qu'il peut être adapté. Les *Parents indépendants* demandent si ce compte-rendu doit impérativement être transmis à la direction. La réponse est affirmative, c'est une manière de protéger le parent délégué sur le contenu avant qu'il ne soit transmis et sur la démarche qui est la sienne.

6- Répartition des indemnités de missions particulières (Annexe 3)

Le proviseur présente ensuite la répartition des indemnités pour mission particulière, c'est à dire les missions portées par les enseignants et qui ne relèvent pas forcément d'un face-à-face avec les élèves, mais qui méritent une rémunération. La liste est présentée pour information au Conseil d'établissement. Figurent dans ces *missions particulières* essentiellement des

missions de coordination des équipes disciplinaires mais également de coordination de projets, et les missions bien spécifiques à l'AEFE d'accompagnement de proximité. Ces indemnités peuvent concerner le secondaire comme le primaire.

7- Voyages éducatifs, linguistiques et culturels (Annexe 4)

5 voyages sont présentés.

Le premier est un voyage à Harvard qui devrait avoir lieu au mois de janvier et qui repose sur le *Harvard Model United Nations*, qui est une simulation des Nations unies pour des lycéens, pendant 4 jours. Ce voyage s'appuie sur un club à Alger qui a commencé en septembre 2023 et qui concernait alors 9 élèves. Finalement, 3 élèves avaient pu participer au voyage. Cette année, 16 élèves, encadrés par 2 professeurs, composent ce club pour se préparer à ce travail qui devrait les réunir en janvier parmi plus de 4000 élèves venus de plus de 60 pays. Ce projet leur permet évidemment de travailler leur prise de parole, leur qualité de négociation, le travail d'équipe, le *leadership* et l'élaboration des politiques publiques, tout en approfondissant bien entendu leurs connaissances sur le fonctionnement des Nations unies.

Un 2e projet s'intitule *Débats-toi* et concerne des élèves de 2nde en Sciences de la vie et de la terre. Il s'agit d'organiser une compétition inter-établissements fondée sur le débat critique et le débat argumenté, sur des thèmes définis à l'avance autour de l'organisation du vivant ou des enjeux contemporains de la planète. Ce projet est porté par une enseignante de SVT d'Alger.

Le 3e projet est une compétition de foot féminin qui aura lieu en Tunisie, *Partage ton foot*, portée par le lycée Philippe Seguin. Il s'agit d'un événement sportif entièrement féminin, centré sur le football. Une délégation de 10 élèves est ici proposée.

Le 3e projet proposé ici est une immersion de 10 élèves encadrés par 2 adultes à l'Institut d'Etudes Politiques de Sciences Po. Aix-en-Provence, qui aura lieu en mois de janvier. Il s'agit ici de prolonger le partenariat initié il y a 2 ans avec l'académie d'Aix-Marseille, à la demande du Recteur, et qui concerne notamment l'IEP de Sciences Po Aix. Les élèves qui participeront à ce projet seront en immersion dans l'IEP et assisteront à des cours. Ils pourront ainsi se rendre compte de ce qu'est un institut d'études politiques et des exigences qui y sont liées. Ils pourront servir d'ambassadeurs auprès de leurs camarades, qu'il s'agisse de cette démarche en sciences politiques ou de la promotion d'une académie peut-être mal connue de nos élèves.

Le 4e projet est un voyage autour de la géologie à Boussaada, sans doute en avril prochain. Il s'agira de travailler, sur le terrain, autour du processus et des conséquences de l'érosion et de la sédimentation. À une question des parents d'élèves sur ce dernier projet, le chiffrage de 22 élèves a été fait dans le cadre d'un devis ; il pourra être révisé à la hausse puisqu'il s'agit d'un projet de classe porté par une enseignante de SVT. Pour répondre à l'interrogation sur la continuité pédagogique des élèves qui ne partiraient pas dans le cadre de ce voyage, évidemment, ils seront accueillis au lycée et suivront tous les autres cours, sans compter qu'ils seront impliqués dans le projet par ailleurs. Une Conseillère des Français de l'étranger, souligne que le prix de ce projet est plus cher que le prix du projet d'Aix, pourtant plus long. Le DAF explique que les élèves, dans le cadre de l'immersion à Aix, seront hébergés dans des familles, ce qui réduit drastiquement les coûts.

À une question des parents d'élèves d'Oran, il est précisé que tous les enseignants peuvent porter des projets pédagogiques et donc des voyages, et que la surreprésentation du site d'Alger n'est évidemment pas ici une volonté de minimiser les annexes.

Une professeure des écoles, demande pourquoi son projet n'est pas présenté aujourd'hui au Conseil d'établissement. Elle prononce quelques propos liminaires, au vu de la question posée la veille par les porteuses du projet au proviseur. Elle explique qu'elle et sa collègue d'Oran aimeraient organiser une classe de neige avec des CP et indique que le DAF précédent, avait donné un accord sur une présentation de ce projet à la rentrée et demande donc pourquoi ce projet n'est pas proposé au Conseil d'établissement. Le Proviseur lui répond que sa question est légitime mais que le chef d'établissement décide de l'ordre du jour du Conseil d'Etablissement. Par ailleurs, le chef d'établissement est responsable de l'organisation pédagogique, donc des voyages scolaires au titre de l'[article R 421- 10 du Code de l'Education](#). Il invoque également la [circulaire 2011-117 du 3 août 2011](#) qui explique que le chef d'établissement valide ou non les voyages scolaires et qu'il est donc de sa responsabilité de les valider de la même façon qu'en tant qu'ordonnateur secondaire, c'est à lui de signer les contrats commerciaux ; le Conseil d'établissement ne peut donc pas forcer sa signature. Enfin, la *Charte des voyages du Liad* précise bien que c'est le chef d'établissement qui étudie l'opportunité des voyages. La professeure porteuse du projet réprécise le calendrier de présentation de ce projet et reste interrogative sur le refus du proviseur. Celui-ci lui explique que certains points ont soulevé son interrogation : d'une part le fait que ce soit une classe transplantée, avec seulement 1 h de cours en fin de journée et d'autre part la question de l'hébergement avec le fait que l'on ne soit pas pleinement certains qu'il n'y ait que des élèves sur le site. Sur la question de la prise en charge des élèves qui ne partiraient pas, les élèves étaient répartis dans les classes, mais aucun élément n'avait été présenté sur la question de la continuité pédagogique. Par ailleurs, Le projet prévoit un départ des élèves d'Alger, mais ne prévoit pas la prise en charge du trajet Oran-Alger pour les enfants d'Oran, ce qui pose, de facto, une question d'équité entre les familles. Enfin, sur le fond, et compte tenu de la labellisation EDD de l'établissement, la question se pose de financer un voyage de sports d'hiver en

France avec un impact carbone tout à fait significatif, alors que des projets en Algérie auraient pu être étudiés. La professeure répond en expliquant que son envie a été *sabordée* - sic - (même si elle reconnaît que le terme est un petit peu fort). Elle invoque les bénéfices d'une classe de neige pour les enfants, sur leur relationnel, sur les activités qui auraient été proposées par le centre et explique que le centre d'hébergement leur avait garanti qu'ils seraient seuls dans l'établissement, tandis que les enfants qui seraient restés auraient été impliqués dans le projet malgré tout, sachant qu'aucun texte sur la continuité pédagogique n'existe. Selon elle, le proviseur a *pinillé* (sic) quand, par exemple, il invoque le bilan carbone alors que les autres projets du 2nd degré n'ont pas un impact carbone positif et ne prévoient pas plus de continuité pédagogique.

Monsieur le Proviseur renouvelle son désaccord. Les parents de l'APLEIAD notent qu'il est regrettable qu'il n'y ait rien comme projet de voyage au premier degré. Le proviseur rappelle alors que le principe des voyages est qu'ils soient présentés en juin de l'année précédente. Un représentant des parents demande s'il peut être destinataire de cette *Charte des voyages* qui a été évoquée. Le proviseur lui répond par l'affirmative. Une représentante des parents demande si on ne peut passer à l'examen du budget avant les autres questions, compte tenu de son importance et de sa potentielle durée.

8- Convention avec l'institut Cervantes d'Oran

Ce point à l'ordre du jour est reporté au prochain Conseil d'établissement.

9- Ateliers et clubs 2024-2025

Ce point à l'ordre du jour est reporté au prochain Conseil d'établissement.

10- Programme annuel d'éducation à l'orientation

Ce point à l'ordre du jour est reporté au prochain Conseil d'établissement.

11- Programme annuel des action éducation au développement durable

Ce point à l'ordre du jour est reporté au prochain Conseil d'établissement.

B- Domaine administratif et financier

1- Budget 2025

Le Directeur Administratif et Financier rappelle ici que le budget est un acte prévisionnel et politique, à la différence du compte financier qui est un acte de réalité. Il rappelle également que le LIAD est un des 35 Etablissements en Gestion Directe (EGD) et des 18 IRF (Instituts Régionaux de Formation) qui sont également des EGD, de l'AEFE. L'ensemble de ces budgets sont consolidés pour être présentés comme un seul budget de l'AEFE au Conseil d'administration de l'Agence. Il précise enfin que ce projet a été préparé en mai 2024, amendé en septembre, sur la base d'une inflation prévue au printemps par le FMI à 6,4%. Les droits de scolarité sont donc appelés à augmenter de 6%, en rappelant que ces mêmes droits constituent 98,25% des recettes. Le point d'indice des personnels locaux augmentera, lui, de 5%, sachant que l'effectif attendu en 2025 du côté des élèves est de 2370 en janvier et 2418 en septembre.

Le budget 2025 sera très spécifique compte tenu du Grand Liad.

L'APLEIAD se demande pourquoi les représentants et les personnels n'ont pas été consultés, conformément à la *circulaire du 21 juin 2022*. Par ailleurs, le taux d'inflation prévu à 6,4% en mars dernier a été revu à la baisse depuis, comme ce fut le cas l'année précédente. Ensuite, les dépenses de personnel augmentent de 14 %, avec notamment une revalorisation de 5% du point d'indice ; les dépenses de fonctionnement augmentent de 11,38 % avec des hausses importantes comme les fournitures administratives qui augmentent 35%, les frais et la gestion qui augmentent de 35%, la logistique qui augmente de 33% ou des hausses de dépenses importantes du côté de l'informatique, des brevets, des licences, des équipements et des matériels de sécurisation. Leur sentiment est que les dépenses ne sont pas maîtrisées.

Le DAF répond que le budget a été établi au printemps avec les données du printemps, que l'augmentation de 5% du point d'indice répond à une négociation avec l'AEFE, dans le cadre d'un dialogue social et que ce point d'indice avait augmenté de 8,5% en 2024. Enfin, il explique que les dépenses qui ont été pointées sont essentiellement des dépenses structurelles liées au projet du Grand LIAD qui va nécessiter le déménagement d'un certain nombre de bureaux et de services, ce qui induit des coûts pour des sociétés de déménagement, des sociétés de nettoyage, tandis que la mise en place suppose des achats de fournitures, de mobilier ... Sans ces dépenses structurelles, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et augmentent au même rythme que l'inflation, conformément aux demandes de l'Agence. Les parents demandent que ces dépenses structurelles puissent être isolées pour pouvoir faire une comparaison judicieuse. Le DAF

répond qu'il pourra faire ce calcul mais indique que la bonne gestion d'un établissement répond à un triangle vertueux entre l'augmentation des droits de scolarité, le soutien de l'AEFE et la maîtrise des dépenses. Le proviseur complète en rappelant son souci de transparence et de pleine communication de tous les éléments ayant conduit à ces choix.
20 h 07, départ d'une représentante des parents.

Une Conseillère des Français de l'Étranger demande pourquoi la Participation à la Rémunération des Résidents (PRR) n'est pas revue puisque les remontées de fonds sont bloquées. Le DAF explique que ce n'est pas de notre ressort.

Un représentant des parents demande quel est le coût global du Grand LIAD. Le DAF lui précise que c'est un peu plus de 14.000.000 d'euros. Le même représentant des parents demande donc si les 10.000.000 de PRR sont fléchés sur les travaux. La réponse est positive puisque la dette de l'AEFE est gelée à hauteur de 10.000.000 d'euros, ce qui permet en très grande partie de financer les travaux. Par ailleurs, le DAF rappelle que l'aide nette de l'agence est très importante, pour environ 2348€ par élève, en moyenne, soit 46% des frais de scolarité. Sur le Grand LIAD, il explique que le coût global de 14.000.000 d'euros est supporté à hauteur de 9.000.000 d'euros localement et à hauteur de 5 millions d'euros par l'Agence. Ainsi, les frais de scolarité financent le fonctionnement quotidien, mais en rien les travaux qui sont eux d'abord financés par les droits d'examen.

Le même représentant des parents compare les frais d'examen en cumulant les classes de Première et de Terminale pour aboutir à un coût global d'environ 2000€ quand ils ne sont que de 370€ au Maroc. Le DAF répond qu'il s'agit là d'une volonté politique poussée notamment par l'AEFE pour financer le Grand LIAD. Le même représentant des parents invoque un questionnement moral pour les enfants français qui auraient été refusés et passeraient donc en candidats libres à des coûts vertigineux. Un représentant des Français de l'Étranger demande lui si pourrait être abordée la question de l'équité de traitement sur la question des enfants scolarisés au CNED. Le proviseur indique prendre note, que cette question est à étudier, mais que chacun doit bien rester dans ses prérogatives et ce qui relève de l'Agence ne relève pas de l'établissement.

Le même représentant des parents demande pourquoi le budget de restauration évolue peu par rapport à l'augmentation du nombre des élèves. Le DAF explique que c'est d'abord l'effet-prix qui joue. Le représentant des parents demande pourquoi il n'y a pas de recette du côté du financement des voyages ? Le DAF répond que ces recettes sont indiquées dans les *autres prestations de services* et que le budget des voyages reste très prévisionnel.

Les parents d'élèves avaient demandé à obtenir le contrat du prestataire de restauration. Le Proviseur indique que la question a été posée au service juridique de l'AEFE pour évaluer la possibilité de divulgation de ces documents.

Sur la question du vote du budget, il est rappelé que le budget est présenté pour avis puisque le seul vote qui aura lieu aura lieu au Conseil d'administration de l'Agence à Paris. Les parents demandent s'ils peuvent faire des propositions. La réponse est oui, mais le budget reste rédigé et formalisé par l'établissement. Le proviseur rappelle que le questionnement sur les dépenses doit être mis en regard avec la qualité d'enseignement et qu'il souhaite par ailleurs apporter des réponses réfléchies sur la mise en œuvre du Grand LIAD, dans une logique de sincérité et de gestion en bon père de famille. Il affirme par ailleurs avoir le souci des autres sites du Liad, et plus globalement des espaces récréatifs et éducatifs, qui nécessiteront eux aussi des dépenses d'investissement une fois que le chantier du Grand Liad sera terminé.

Une représentante des parents demande si on peut reporter le budget, par exemple si l'inflation devait être revue à la baisse. Le Proviseur explique que ce n'est pas possible puisque le budget de l'AEFE sera lui voté le 27 novembre mais que le Conseil d'établissement peut malgré tout se prononcer contre. Une réunion de concertation aurait dû avoir lieu en mai. C'est un point évidemment à améliorer.

Un représentant des parents demande, pour les parents d'Oran, pourquoi il n'y a pas eu de réunion de la CRP ou des différents collèges du Conseil d'établissement en amont de ce budget et qu'il y a par ailleurs besoin de trouver un équilibre entre le financement par les parents d'élèves et le financement par les droits d'examen. Par ailleurs, il rappelle que l'ancienne COCAC s'était engagée sur l'augmentation de 8,5% du point d'indice qui n'impacterait pas les droits de scolarité. Le DAF rappelle que le point d'indice a augmenté de 8,5% en 2024 et pas davantage.

Un représentant des parents demande quand l'impact budgétaire du Grand Liad sera terminé ? La réponse est en 2026. Le budget est présenté au vote. 3 personnes s'abstiennent. 10 personnes votent contre. 8 personnes votent pour.

2- Installation des instances (Annexe 5)

Le Proviseur va passer en revue les différentes instances et les différents noms qui ont été donnés par les associations de parents d'élèves, rappelant qu'il a absolument besoin que les noms soient donnés en amont puisque les instances sont présentées dans leur composition au Conseil d'établissement.

20h40, départ de la CPE, d'une représentante des personnels et d'une représentante des parents.

20h42, départ d'un représentant du poste diplomatique.

21 h, départ d'une représentante des parents.

A l'issue de la présentation des instances, un représentant des parents demande si un calendrier prévisionnel de réunions de ces instances pourrait être publié. Le proviseur s'y engage.

3- Logements NAS et COP

Les logements en Nécessité Absolue de Service (NAS) et Convention d'Occupation Précaire (COP) sont présentés.

4- Avancement du grand LIAD

Sur l'avancement du Grand Liad, la Volontaire Internationale – VI - nommée par l'AEFE pour le suivi de ce programme immobilier hors norme, présente l'avancée des travaux.

À l'issue, une représentante des personnels invoque le bruit épouvantable des travaux certains jours. La VI répond qu'il n'y a pas de bruit majeur à attendre à partir de maintenant, d'un point de vue structurel, que le bruit intense de ces derniers jours était lié à de la démolition d'éléments non validés par la maîtrise d'œuvre, ce qui est plutôt un gage de qualité et que les architectes sont enfin très à l'écoute des occupants du site. Une grande vigilance est apportée sur la limitation du bruit. À partir de maintenant, les travaux vont porter sur le second œuvre qui devrait donc être beaucoup moins bruyant, sachant qu'il y a toujours à être attentif.

Compte tenu de l'horaire plus de 21h00, le proviseur propose de reporter les points qui n'ont pas été abordés au prochain CE, et s'engage à ce que les réponses aux questions diverses soient envoyées par écrit avant la fin de la semaine.

C- Questions diverses :

1- L'APLEIAD : Le 19/11/24 à 18h57

Questions à traiter en séance

1- La pédagogie

- L'arrêt des cours au 30 mai :

Nous comprenons que le LIAD soit un centre d'examen mais le système éducatif français ne prévoit pas 3 mois de vacances. Peut-on réfléchir à des solutions/ alternatives pour que les cours des élèves de 6ème, 5ème & 4ème, entre autres, ne soient pas banalisés dès la fin mai, perdant ainsi tout le mois de juin ?

Nous prenons note de la demande. A ce jour, il est difficile d'apporter une réponse précise pour présenter d'éventuelles modalités de prise en charge des élèves durant le mois de juin. Nous ne connaissons pas précisément les charges d'examens pour la session 2025.

Pour parvenir à cet objectif, nous devons avoir des salles disponibles, à l'écart des salles d'examens (silence, etc.) et des professeurs libérés (surveillances, épreuves orales, corrections). Nous devons anticiper cela dès les mois d'avril/mai.

Le proviseur s'engage à étudier cette demande et à rendre compte auprès du Conseil d'établissement.

- Nous déplorons les absences non remplacées des enseignants (hors formations, 35,7%), qui creusent indéniablement des lacunes dans l'apprentissage et empêchent la réalisation du programme prévu pour l'année.

Au global, tous motifs confondus sur le site d'Alger, entre le 02 septembre et la mi-novembre 2024, nous comptons 1801 heures de cours non assurées et 730 heures remplacées (40.5 % de taux de remplacement).

Il existe de fait des écarts entre les absences pour formations – motif administratif - et les absences pour « motifs personnels ». La gestion de ces situations relève néanmoins le plus souvent du cas par cas, au-delà du fait indéniable qu'une absence pour maladie le jour même sera difficile à anticiper. Sur les absences pour cause de formation, la difficulté réside lorsque la session de formation concerne un nombre important de professeurs d'une même discipline.

Nous allons malgré tout travailler pour améliorer les taux de remplacement ; un travail va être également engagé en conseil pédagogique et dans les disciplines pour un meilleur suivi pédagogique avec le professeur remplaçant.

- Les élèves ont eu, dans certaines classes, à passer jusqu'à 5 évaluations par jour. Le Code de l'Éducation ne précise pas de nombre maximum légal d'évaluations par jour pour les collégiens. Cependant, afin d'éviter une surcharge pour les enfants, peut-on inclure un nombre maximal à ne pas dépasser dans le règlement intérieur ?

En effet, nous avons été alertés de ces situations, en particulier à l'approche des vacances d'automne et des conseils de classes du 1er trimestre. Nous avons diffusé une note de service pour inviter les collègues à signaler sur Pronote les évaluations afin qu'elles soient visibles pour l'ensemble de l'équipe enseignante, et pour leur expliquer comment procéder. Une meilleure appropriation de ces éléments techniques doit en effet permettre de mieux appréhender la "charge de travail" des élèves. Cette question devra sans doute être travaillée en conseil pédagogique et rappelée en conseil de classe.

Nous invitons les familles à nous solliciter s'ils constatent un grand nombre d'évaluations.

- Renforcement de l'accompagnement des élèves sur l'orientation scolaire (choix des spécialités, Parcoursup, etc.)

Le Liad est mobilisé sur l'accompagnement des élèves sur les parcours d'orientation comme le montre par exemple le programme de la 1e Semaine de l'orientation. Néanmoins, il est évident que nous pouvons encore mieux faire et améliorer cela, notamment sur la densification de l'accompagnement personnalisé en orientation (APO ; entre 0.5h et 1h par semaine entre la 3e et la Terminale). Un travail est actuellement mené par le professeur référent sur ces questions (PRIO) pour mettre à disposition des ressources pour les professeurs.

- Les classes d'examen, en particulier celles de spécialité, sont d'une importance majeure et nécessitent une attribution d'enseignants soigneusement réfléchie. Malheureusement, certaines classes de première se retrouvent avec des enseignants dont les méthodes ou l'approche ne correspondent pas aux exigences de ce niveau, ce qui démotive les élèves et entrave leur progression.

Les enseignants voient leurs services répartis par le chef d'établissement qui prend pour cela conseil auprès des équipes pédagogiques. Les personnels locaux bénéficient de formations, d'accompagnements de la part de l'agence ; les personnels détachés sont eux sélectionnés après un processus exigeant. Les cours de spécialité sont confiés à des professeurs qui sont donc parfaitement en mesure d'amener les élèves vers la réussite, d'autant que nos professeurs sont dans leur quasi-totalité concernés par les corrections et jurys d'examens (ils connaissent donc bien les attendus des épreuves). Si difficulté il y a néanmoins, les parents peuvent nous solliciter.

2- Section Internationale

- Peut-on avoir, avec le recul, un bilan de l'évolution du niveau des élèves (en arabe et en DNL (histoire-géo) ayant effectué toute leur scolarité à l'EPIAD et qui sont actuellement en 4ème et 3ème SI ? poursuivront-ils la SI au lycée ?

Cette année est la première où l'ensemble du collège compte une classe SIA. Nous aurons donc pour la première fois une session du DNB-international (qui comporte deux épreuves spécifiques supplémentaires, à l'oral : une en langue & littérature arabes et une en histoire-géographie). Ce sera l'occasion de mesurer leurs résultats sur la durée.

L'année dernière, nous avons également eu nos premiers bacheliers BFI. 11 candidats : 100 % de réussite et des taux de réussite significatifs (27 % de mentions Bien, 18 % de mentions Bien, 18 % de mentions Très bien et 27 % de mentions Très bien avec félicitations du jury). 3 de nos bacheliers BFI ont également eu la bourse France Excellence Major dont le processus de sélection est très exigeant.

Le tableau ci-dessous vous indique les effectifs d'élèves de SIA provenant de l'EPIAD

	6	5	4	3	2de	1ère	Terminale
Elèves issus de l'EPIAD	8	13	10	7	1	0	2
Elèves "extérieurs"	15	10	17	20	14	14	6
TOTAL	23	23	27	27	15	14	8

- Tel que stipulé lors du dernier CE, nous regrettons que les meilleurs élèves de l'EPIAD aient *in fine* peu de chances d'accès à l'excellence en raison d'un enseignement insuffisant dans une matière seulement : l'arabe

Ce point a été abordé en détail lors du conseil école-collège qui s'est tenu hier, le 24 novembre 2024. Plusieurs axes de travail ont été retenus concernant :

- **La communication** : Renforcer l'information à destination des élèves et des familles.
- **Le repérage et la sélection** : Affiner les modalités d'identification et les critères de sélection des élèves concernés.
- **L'accompagnement en CM2** : Développer un dispositif spécifique pour préparer les élèves repérés à la passation des tests.
- Les coordinateurs du 1er et du 2nd degré s'attèleront rapidement à cette tâche. Parmi les objectifs visés, nous cherchons notamment à :
 - Améliorer la continuité pédagogique entre les niveaux,
 - Renforcer les compétences écrites en langue arabe chez les élèves (compétences qui font défaut en début de 6ème).

- Est-ce que les enseignements de la nouvelle classe de CP/SI sont établis en concertation avec les enseignants de la Section Internationale du second degré, pour assurer la continuité pour les élèves souhaitant rester en SI ?

Cette concertation va être mise en place afin de garantir la cohérence et la cohésion du cursus SI, qui est amené à se développer au sein de l'EPIAD. Lors du Conseil école-collège du 24 novembre 2024, les enseignants des deux cycles ont été invités à travailler ensemble pour harmoniser leurs pratiques, définir des objectifs communs et construire des contenus pédagogiques alignés. L'enjeu est d'assurer une préparation solide et une continuité pédagogique efficace pour les élèves souhaitant poursuivre leur parcours en SI.

3- Les manuels scolaires 1er & 2nd degré

- Il est déplorable de constater le coût élevé que représente l'achat des manuels pour les familles et la difficulté croissante à se les procurer en Algérie. Quelle solution pour pallier cela ? Reproduction par l'établissement à un tarif réduit pour les familles / Les importer comme ce qui se fait pour le primaire.

Nous ne pouvons acheter et importer l'ensemble des manuels du second degré. Nous serions dans l'illégalité si nous reproduisions un manuel scolaire.

- Les listes comportent souvent des ouvrages retirés des catalogues des maisons d'édition ou avec des ISBN erronés.

Nous allons demander aux équipes de vérifier les références. Nous demandons également aux parents de nous communiquer les manuels concernés.

Premier degré

- Nous dénonçons le problème récurrent des élèves de l'EPIAD sans manuels scolaires à la rentrée, contraints de travailler sur des photocopies illisibles. Malgré nos signalements en conseil d'école restés vains, nous estimons qu'il est impératif de porter ce sujet au niveau du conseil d'établissement afin qu'une solution définitive soit enfin trouvée.

En effet, à ce jour, les manuels du 1er degré ainsi que les cahiers d'activité n'ont pas été livrés dans les trois écoles. L'importation se fait via la valise diplomatique. Nous allons veiller à lancer les prochaines commandes plus tôt dans l'année, dès janvier-février 2025.

Afin d'optimiser la gestion des manuels scolaires, les trois écoles réalisent actuellement un inventaire de ceux actuellement disponibles dans les classes.

Les futures commandes compléteront l'existant avec un objectif : tendre vers une harmonisation des références par niveau, voire par cycle au sein des chacune des écoles. Cela permettra de mutualiser rapidement les ressources et de réduire l'usage des photocopies.

Questions pour lesquelles une réponse écrite est demandée :

1-Cantine

- Les dysfonctionnements du service de cantine signalés lors du dernier CE persistent. Les quantités prévues sont souvent insuffisantes, obligeant à préparer des suppléments sur le moment. Les élèves doivent alors patienter et manger rapidement pour retourner en classe à l'heure. De plus, des pénuries récurrentes se produisent lors du deuxième service concernant certains éléments tels que l'eau potable, les entrées, les desserts, etc.

Nous travaillons avec le prestataire pour éviter ces situations qui ont pu se produire début septembre mais qui sont désormais dans l'ensemble résolues. Avec le DAF, le proviseur déjeune tous les jours à la cantine et nous en profitons pour faire des contrôles réguliers et constater éventuellement les problèmes au cours du repas. Nous demeurons vigilants et nous vous invitons à nous faire des signalements réguliers.

- Revoir les modalités actuelles du contrat forfaitaire de l'établissement avec le prestataire de cantine : demande d'une facturation au repas.

À la suite d'un appel d'offre lancé en 2023, le LIAD a signé avec la société CIEPTAL classée numéro une, un contrat de prestation pour une durée de 4 ans (2024 -2025-2026-2027). Le contrat est basé sur une offre forfaitaire de 630 collégiens au LIAD (sauf pour le mois de juin) et 600 écoliers à l'EPIAD et sur un nombre de repas réellement consommés pour les lycéens et les commensaux. L'économie de ce contrat a permis d'obtenir un prix repas très correct de 666 DA TTC et de le facturer aux familles à 750 DA pour tenir compte des frais annexes de viabilisation et RH à la charge du lycée.

2- CDI

Comme mentionné lors du dernier CE, il existe une problématique concernant le prêt des livres du CDI, qui a été arrêté trop tôt en mai avant la banalisation des cours et a commencé trop tard cette année, le 8 octobre, soit plus d'un mois après la rentrée.

En effet, la mise en place du nouveau logiciel de gestion des élèves, EDUKA, nous a retardés sur certaines opérations de début d'année, notamment la bascule de la base élèves vers le logiciel de prêt de manuels. Nous allons anticiper cela pour la rentrée prochaine. Pour ce qui est de la fin d'année, nous allons demander aux documentalistes de repousser la date de fin de prêt des ouvrages.

3- Stage piscine

Tel que demandé lors du dernier CE de juin, le transport Liad-piscine-Liad doit être organisé et pris en charge par l'établissement.

Le cycle de piscine en 6e répond à deux besoins : celui d'attester la compétence "savoir nager" des élèves et celui d'un enseignement de la natation, conformément aux programmes d'EPS. Il est donc conçu sur deux semaines de cours pour chaque élève (à raison d'1h30/2h par jour ; une semaine pour l'attestation savoir nager et une pour un cycle de cours). Il faut compter 10 trajets par semaine (aller-retour), soit 20 trajets par session, sachant que les classes sont réparties en 2 sessions (3 classes par tranche horaire). Cela représenterait donc 40 trajets de bus au total. Le transport par bus d'une capacité de 33 places est de 20.000 DA et pour 50 places 26.500 DA. Le transport en bus permettrait de gagner en efficacité de "temps de cours effectif" puisque tous les élèves arriveraient et repartiraient en même temps

4- Sanitaires

Nous déplorons l'hygiène insuffisante qui perdure dans les sanitaires, où chasse d'eau défectueuse, absence d'eau courante et manque de papier toilette rendent les conditions inacceptables pour les élèves, d'autant plus qu'une seule toilette est fonctionnelle pour toutes les collégiennes.

Nous avons renforcé le nettoyage des sanitaires : deux agents dans la journée tournent pour nettoyer les sanitaires, en plus l'équipe du soir qui nettoie aussi les sanitaires. Dès que nous sommes informés de sanitaires sales ou de dégradations (élèves, AED, CPE, autres personnels), nous demandons une intervention.

Au collège, les 3 sanitaires filles sont accessibles au rdc et au 2^{ème} les sanitaires sont accessibles durant les interours. De manière très ponctuelle, des WC ont pu être condamnés pour maintenance.

5- Frais d'examen

Bien que la loi prévoit une distinction entre frais de scolarité et droits d'examen, le cas du LIAD est singulier, car il s'agit également d'un centre d'examen avec des droits qui ont exponentiellement augmenté. Dans ce contexte, et compte tenu des frais de scolarité déjà élevés, peut-on annuler ces droits pour mieux refléter cette spécificité et alléger les charges des familles ?

Les droits d'examen sont en effet distincts des frais de scolarité et ils sont facturés dans tous les EGD pour le DNB/EAF/BAC. Le Liad, dans le cadre de la politique tarifaire du réseau de l'AEFE, ne peut se distinguer. Ils sont relativement modestes : 7.700 DA pour DNB, 12.090 DA pour EAF, 14.330 DA pour BAC.

2-Mme Rahal – Conseillère des Français à l'étranger – Reçu le 21/11 à 9h42

Apprentissage de l'arabe qui a été imposé en LV2 :

Je ne vous cache pas ma surprise en apprenant qu'aucune différenciation n'était faite quant au niveau réel des enfants, de l'arrivée en Algérie des familles et de l'inexistence de niveaux intermédiaires.

Certaines familles vous ont déjà saisi et informé de leur crainte mais n'ont toujours pas eu de solutions adaptées aux problèmes rencontrés par les enfants, qui dans certains cas sont mis en échec.

Ma question est la suivante : serait-il possible de créer des niveaux adéquats correspondant à la situation de chacun (débutant-intermédiaire-bon) ? A défaut, ne pas imposer à ces familles l'arabe en LV2.

Pourriez-vous m'apporter une réponse par retour mail ou lors du CE du 25.12.2024 ?

La langue arabe est obligatoire en LVB au collège, et ce depuis plusieurs années. Dès lors, la continuité administrative et pédagogique suppose que cette LVB soit poursuivie au lycée (cette année scolaire est la première où cette situation se pose puisque les actuels 2de sont les premiers à avoir connu cette nouvelle politique linguistique au collège). S'il existe des groupes de niveau au collège, les groupes de lycée doivent mettre en œuvre toute la différenciation pédagogique nécessaire. Une attention est portée à chaque situation, individuellement parce que les problématiques ne sont pas les mêmes d'un enfant à l'autre. Pour accompagner les élèves en difficulté, nous avons financé une séance d'aide individualisée en 2de les mardis après-midi (5 élèves inscrits). Une 2^{de} séance est prévue pour les élèves de 3^{ème}/2de sur un autre créneau.

3-Apeliadoran – Reçues le 21/11/24 à 12H09

1- Maintien du latin à Oran :

Plusieurs parents ont émis le souhait au moment de la réinscription, de poursuivre/ bénéficier de cet enseignement optionnel. Le dernier listing effectué par l'Apeliadoran, relève 11 élèves (mail du 14 novembre envoyé au LIAD).

Nous souhaitons le maintien (retour) de cet enseignement dès cette année.

Malgré la diminution de l'intérêt pour le latin enregistré à Oran l'année dernière, le LIAD a maintenu l'option latin pour la 5^{ème} lorsque les répartitions de services ainsi que les EDT ont été faits. A la rentrée septembre 2025, il a été constaté qu'aucune inscription en option latin n'a été enregistrée. Nous avons donc dû nous y adapter en modifiant les EDT et en réétudiant la répartition des services des professeurs. Plus tard, il nous a été signalé que quelques parents auraient bien sélectionné l'option latin lors de la réinscription mais cette sélection n'a pas été informatiquement enregistrée. Il est impossible à ce stade de l'année de modifier la répartition des services et les EDT. En revanche, nous prendrons le soin de nous assurer dès juin prochain pour que toutes les demandes pour l'option en 5e puissent bien être enregistrées et nous nous assurerons de cela directement auprès des parents des futurs 5e pour l'année scolaire prochaine.

2- Budget 25/26 :

La présentation du budget 25/26 faite aux fédérations de parents d'élèves le 11 novembre annonce une augmentation des frais d'écologie (6%) difficilement supportable sans compromettre l'avenir scolaire de leur enfant au LIAD.

Il est aussi à noter une grande disparité en termes d'effort demandé en fonction de ces frais : Frais d'Écolage, frais d'examen élèves du LIAD / candidats individuels et DPI.

En attendant qu'une autre réflexion plus pérenne soit engagé sur le long terme concernant la maîtrise et l'équilibre des budgets du LIAD, sachant que nous entendons les contraintes du LIAD et sommes conscients que ce sont les parents qui « font vivre » le LIAD, nous souhaiterions :

- Le gel des augmentations des frais d'écologie pour 2025/26 et que cette majoration, si elle est inéluctable, ne concerne que les frais d'examen des candidats individuels et DPI.

L'Algérie enregistre une inflation de plus de 6% qui se répercute sur les charges de fonctionnement et de personnel de l'établissement, par conséquent le gel des augmentations des frais de scolarité est difficilement envisageable. La politique de la DAF de l'AEFE préconise fortement une augmentation régulière des droits, en fonction du taux d'inflation du pays. Le budget construit sur une hypothèse de hausse de 6% dégage en 2025 un déficit de gestion de 469,26 M de DA car le LIAD est engagé dans une opération immobilière de grande ampleur, financée par l'aide de l'AEFE.

Il est à noter que les familles ont obtenu une réduction de 10% pour le deuxième enfant soit un coût 41,6 M de DA sur une année scolaire. D'autre part, l'aide nette de l'AEFE par élève est de 2448€, soit 46% du coût moyen des frais de scolarité.

3- Infirmières /Site d'Oran :

Une des infirmières est personnel du LIAD et l'autre engagée dans le cadre d'un contrat de service avec des prérogatives arrêtées.

Nous apprenons que notre infirmière du LIAD devra se rendre disponible sur les 2 sites selon un EDT prédéfini. Cela pose un problème en termes de sécurité surtout pour les enfants du site d'Esseddikia ; nous pensons à tous nos enfants et tout spécialement à ceux qui nécessite un contrôle quotidien (diabétique et autres EBEP).

Nous comprenons l'importance d'avoir une infirmière présente au collège pour répondre aux besoins de santé des élèves. Cependant, il est important de considérer les solutions alternatives mises en place dans le système scolaire français. En effet, la présence d'une infirmière à temps complet n'est pas systématique dans les établissements scolaires. Ainsi, des personnels sont formés aux premiers secours, afin de gérer efficacement les situations urgentes. En cas de problème de santé nécessitant une attention immédiate, un protocole précis est en place : les PAI sont rédigés pour assurer l'accueil et la prise en charge de ces élèves.

Cette organisation permet de renforcer le suivi inter degrés des élèves et un suivi régulier des élèves par une infirmière expérimentée.

4- CDI / Sites d'Oran :

Antérieurement à l'ouverture du site de Canastel, le CDI était fermé pendant plusieurs mois...

Avec l'ouverture, nous apprenons qu'à Esseddikia, il est maintenu mais en tant que BCD et qu'à Canastel, toujours aucun personnel pour assurer cette fonction.

Nous souhaitons avoir confirmation du maintien du poste de professeur documentaliste au secondaire et voir une réflexion s'engager sur la création d'un deuxième poste à Es-Seddikia avec fonction pédagogique qui va au-delà de la simple fourniture de documents.

Le poste de professeur documentaliste n'a pas été supprimé. Nous sommes en cours de recrutement mais il est difficile de trouver des candidats correspondant au profil. Nous avons sollicité l'Institut Français d'Oran (IFO) pour qu'il nous mette en relation avec des candidats potentiels. Le poste de documentaliste relève du second degré. Il n'y a pas de documentaliste dans le premier degré.

A l'école, la BCD (Bibliothèque Centre Documentaire) est un lieu central où tous les enfants peuvent accéder avec la classe. Elle est actuellement aménagée pour permettre aux classes qui s'y rendent d'utiliser un coin lecture, un coin audiovisuel et un espace permettant des mises en situations autonomes et actives de l'élève par rapport à l'écrit. Des classes s'y rendent déjà.

5- Revêtement de la cour du site primaire :

Questions ayant fait l'objet de demandes régulières pendant des années, la dernière réponse apportée lors du dernier CE ne nous semble pas appropriée.

A quand un nouveau revêtement ?

Nous prenons note de cette demande, nous allons l'étudier. Des entreprises seront contactées pour réaliser une étude des besoins (réfection de tout ou partie du revêtement, vérification du système d'évacuation des eaux de pluie) et chiffrer les travaux. Il est à noter que nous sommes locataires des lieux et que nous ne pouvons pas entreprendre aussi facilement des travaux de cette nature.

6- Qu'en est-il de la mise en place d'une patrouille de police devant le site de Canastel ?

Nous avons sollicité le détachement de sécurité du consulat général de France à Oran lors dès le 26/08/2024, et les gendarmes du poste ont transmis notre courriel au secrétariat du consul général d'Oran. Nous avons aussi alerté le commissariat de police de Canastel de l'ouverture du nouveau site du Liad. Le référent sécurité a relancé le détachement de sécurité le 09/09/2024 et le 29/09/2024. Le consulat général attend le retour des autorités Algérienne.

Depuis le 03/11/2024, une patrouille de deux policiers est présente devant l'établissement le matin. Par ailleurs, le site est gardé par la société de gardiennage SECUR (un chef de site jour et un agent de sécurité en H24-7j/7j). Avec l'agent de Alta Langues, cela fait 2 agents de sécurité H24. Pour information, le PPMS de Canastel a été élaboré avant la reprise du 03/11/2024, et a été insérer sur l'application AEFÉ-PPMS le 11/11/2024. Un exercice préventif d'évacuation incendie a été organiser à Canastel le 15/10/2024. L'exercice attentat-intrusion est prévu le 11 ou le 12 décembre 2024. Le référent sécurité fera une visite de courtoisie au commissariat de police pour leur transmettre nos attentes.

7- Remboursement des frais de cantine des familles boursières ayant des enfants au secondaire –Oran : Quand et selon quelles modalités ?

Les familles boursières des enfants du secondaire à Oran vont percevoir leur bourse avant le 30 novembre, les virements bancaires sont en cours.

8- Questions Annaba :

a) Ouverture d'une Classe de Seconde.

. Quelles mesures sont envisagées pour permettre une année supplémentaire de maturité et de préparation ?

- Les effectifs ne permettent pas l'ouverture d'une classe de 2nde à Annaba. La continuité du parcours est assurée à Alger. Les effectifs constatés en 2024-2025 sont réduits (aujourd'hui en 4e : 14 élèves). Nous faisons par ailleurs

face à des problématiques RH sur le recrutement de certains personnels (candidatures qui ne répondent pas aux attendus, heures à pourvoir, parcours de formations+ absences ...).

b) Bail et Développement de l'École :

· Comment comptez-vous gérer les contraintes d'espace jusqu'en 2032 ?

Nous sommes loin d'atteindre la capacité d'accueil de l'établissement. Nous espérons qu'un jour nous soyons obligés de déménager, cela signifiera que l'objectif est atteint.

La jauge de 24 élèves/classe est loin d'être atteinte (CP à 10, et CE1 à 8, CE2 à 12, soit une moyenne de 12 élèves/classe de primaire... et 19, 16, et 14 dans les classes de collège). Les espaces et leur utilisation sont adaptés : le fonctionnement de l'établissement tient compte de ce contexte grâce à une gestion des flux/temps de transition :

-les cours débutent au collège à 8h, en primaire à 8h30 : les grilles d'entrée et de sortie sont différenciées.

-les fins de cours de cours sont décalées au primaire : Maternelle à 15h30, Élémentaire à 15h45, le collège selon les EDT

-Les récréations des cycles 1 et 2 sont décalées de 30' et se déroulent dans la petite récréation du primaire.

-Les récréations au Cycle 3 primaire et au collège se déroulent dans la cour du collège et en décalage de 15'.

-Les services de cantine se font en 3 temps :

-Maternelle 11h30-12h15 au réfectoire

-Elémentaire 12h15-13h au réfectoire

-Collège 12h-12h45 réfectoire mobile dans la salle de motricité

Par ailleurs, un aménagement d'un espace dédié à la Maternelle est en voie de réalisation.

· Comment garantissez-vous l'attractivité de l'établissement malgré l'exiguïté actuelle ?

Nous travaillons sur plusieurs axes : la communication, le bâti, les actions pédagogiques et éducatives :

-Organisation d'une journée "portes ouvertes" annuelle : les classes de maternelle et de CP doivent être les vitrines de l'école.

- Communication sur la pédagogie de projets ; plaquette de présentation du LIAD (offres d'enseignement, politique des langues sur le site et exposition des élèves aux LV et obtention du LOGO PARLE en juin 2024, les parcours, les valeurs de l'école) à communiquer et à mettre en avant au CG et à l'IFA, nos principaux partenaires.

-Les équipes des deux degrés sont très investies au bénéfice des élèves et très engagées dans des projets pédagogiques ambitieux, dont le projet de labélisation EFE3D (niveaux 1 et 2) qui sera déposé en avril 2025 et végétalisation des espaces.

-Difficulté de projection :

Travail à partir de la liste des ressortissants français : identification du potentiel susceptible de scolariser les enfants au LIAD, recensement des enfants de familles inscrites sur les listes consulaires, en âge d'être scolarisés au LIAD, effectué par les services consulaires. Il est à noter que mise à part Annaba, le temps de transport inter wilayas peut être rédhibitoire (ex : distance Annaba-Constantine 150 km)

Nous avons repéré les freins suivants :

- la maîtrise de la langue française

- le coût de scolarisation

- le manque d'information (communication, JPO en avril 2023 / mars 2024 / février 2025

- la distance école-domicile

c) Fratries et Inscriptions au Lycée d'Alger :

· Quels critères précis définissent la priorité des fratries ?

Le premier critère : les places vacantes. Les taux de pression est très variable en fonction des niveaux et des années.

Autres critères : la nationalité et le besoin d'assurer la continuité du parcours scolaire. En fonction de ces critères, la question de la fratrie est examinée.

· Un système de quota ou de réservation de places peut-il être envisagé ?

A ce jour nous ne pouvons assurer un système de quotas compte tenu du taux de pression élevé et compte tenu du fait que certaines demandes sont de facto prioritaires. Aucune réservation de place ne peut non plus être envisagée mais le nombre de fois où les demandes sont faites est connu de la commission d'admission.

· Quid de la notion d'équité et de cohésion familiale ?

A ce jour, la continuité est assurée par une scolarisation à Alger et un hébergement en Internat.

4- Représentants des élèves - Reçues le 21/11 à 15h02

1. Réparation du tunnel

Certaines zones du tunnel sont abîmées, et les élèves se retrouvent sous la pluie à certains endroits. Serait-il possible de procéder à une réparation pour qu'il protège correctement ?

Le tunnel est provisoire en raison du chantier, il sera détruit à l'été prochain. Nous allons voir avec l'entreprise la faisabilité de minimales réparations. Des élèves peuvent-ils nous signaler les zones concernées ?

2. Facilitation de la sortie extérieure avec la carte méridienne

Serait-il possible de réintroduire le système de la carte méridienne qui permettrait de sortir librement à l'heure souhaitée durant la pause ?

La carte méridienne est attribuée aux élèves qui ont une autorisation de sortie de leurs parents sur le créneau 11h/14h. Cette carte est utilisée par l'élève qui peut sortir, au portail, en présence de l'AED, c'est à dire à chaque heure.

Cela permet d'avoir une visibilité sur les sorties et les entrées des élèves, en fonction des EDT, par les AED (les agents de sécurité ne sont pas habilités à gérer les autorisations des élèves).

Le *double autorisé* accordé aux lycéens leur permet de sortir sur les temps libres et se présenter au portail à chaque heure en présence de l'AED.

C'est une organisation interne et cela permet d'assurer la sécurité des élèves.

3. Installation de parasols au-dessus des bancs extérieurs

Les bancs à l'extérieur ne sont pas protégés en cas de pluie ou de fort soleil. Serait-il envisageable d'installer des parasols ou des abris pour les rendre plus utilisables ?

L'aménagement des espaces extérieurs se fera l'année prochaine dans le cadre de la dernière phase de l'achèvement du projet du Grand LIAD. Nous ne pouvons pas engager des frais cette année sur un espace qui va être transformé dans son ensemble.

4. Pourrait-on installer des distributeurs permettant d'acheter des serviettes hygiéniques à un prix accessible, ainsi que des distributeurs d'eau et d'encas pour répondre aux besoins des élèves ?

Il semblerait que ce soit une demande récurrente. Pour l'installation de distributeurs de serviettes hygiéniques, nous allons nous rapprocher des infirmières et des CPE. Nous devons également réfléchir, avec des élèves déléguées, au choix de l'emplacement.

Pour les distributeurs d'eau, nous allons y réfléchir, en intégrant ce qui est prévu au projet du Grand Liad.

Snack : je propose d'attendre l'ouverture de la nouvelle cantine qui a été conçue pour accueillir les élèves dans de meilleures conditions. Le snacking interroge sur l'équilibre alimentaire...

J'en profite pour lancer un appel aux représentants des élèves : nous devons lancer des actions de sensibilisation pour réduire les déchets dans les couloirs, salles, cour... et être en cohérence avec le Règlement Intérieur qui interdit l'introduction des aliments par mesure de sécurité, d'hygiène et santé.

5. Réparation et remplacement des tables et chaises

Certaines salles manquent de mobilier, et plusieurs tables et chaises sont bancales ou cassées.

Peut-on envisager une réparation ou un remplacement pour améliorer le confort des élèves ?

Nous avons fait un recensement des tables et chaises manquantes. A ce jour nous avons prévu d'installer 33 places élèves par salle de classe (hors salle de TP). Il nous manque environ 70 chaises à ce jour pour terminer ce profilage.

Une commande est en cours.

6. Serait-il possible d'ajouter la spécialité NSI (Numérique et Sciences Informatiques) au choix des spécialités, afin de répondre aux besoins des élèves intéressés par les métiers du numérique ?

La demande d'ouverture d'un enseignement de spécialité doit se faire auprès de l'AEFE. Elle pose la question du vivier élève et de la ressource enseignante.

Nous allons faire un état des lieux. Pour la rentrée 2025, nous sommes hors délais.

7. Serait-il possible de remettre une permanence afin que les élèves disposent d'un endroit où se réfugier en cas de pluie ?

Nous avons mis à disposition des élèves trois salles au niveau des préfabriqués, l'essentiel c'est de ne pas détériorer le matériel et de respecter les consignes données par la vie scolaire.

8. Demande de mobilier pour un futur foyer :

Pourrait-on envisager de commander des canapés ou du mobilier qui pourraient servir à la création d'un foyer pour les élèves ? Cela permettrait d'aménager un espace convivial pour les permanences.

Cette demande est à étudier. A minima, nous associerons les élèves aux aménagements des espaces futurs.

9. Installation d'une imprimante pour les élèves

Un projet d'imprimante pour les élèves avait été évoqué l'année dernière mais n'a pas vu le jour. Pourrait-on relancer ce projet, et quelles seraient les étapes pour le concrétiser ?

Pour ce projet, nous devons d'abord définir les modalités d'impression avec ou sans carte, le nombre de copies possible, décider des modalités d'entretien, des consommables, des mises à dispositions du papier...

10. Sponsor pour le yearbook

Afin de réduire les coûts pour les élèves, serait-il possible de chercher un sponsor pour financer le yearbook ?

Nous pouvons l'envisager, en partenariat avec les parents d'élèves, car les élèves ne peuvent pas manipuler d'argent.

11. Restauration des espaces verts

Les anciens espaces verts ont disparu à cause des travaux et ont été remplacés par de la terre et du sable. Serait-il envisageable de remettre du gazon ou d'aménager à nouveau ces espaces ?

L'aménagement des espaces extérieurs se fera l'année prochaine dans le cadre de la dernière phase de l'achèvement du projet du Grand LIAD. Nous ne pouvons pas engager des frais cette année scolaire sur un espace qui va être transformé dans son ensemble.

5-Les parents indépendants – Reçues le 21/11 à 16h07

-Quelle organisation avez-vous prévu pour rattraper les nombreuses heures d'absence des enseignants et ainsi traiter l'ensemble des compétences exigibles des programmes, sinon, dans quelle mesure une compensation financière est-elle discutable ?

S'il est évidemment important de s'assurer que les programmes sont traités, la plupart des programmes sont conçus de manière spiralaire et sur la base de cycles. Un programme qui ne serait donc pas achevé complètement une année peut être "rattrapé" l'année suivante.

La question des remplacements doit faire l'objet d'une meilleure organisation interne pour améliorer la situation.

-Dans quel délai comptez-vous corriger les emplois du temps de plusieurs classes dont la cohérence pédagogique n'est pas satisfaisante ?

Les emplois du temps répondent à un ensemble de contraintes. Des ajustements, nombreux, ont eu lieu en début d'année. Ils sont à ce stade de l'année considérés comme définitifs, même si certains points peuvent éventuellement être réétudiés à la marge, si nous en sommes saisis.

-Le problème du standard téléphonique n'est toujours pas réglé en cette fin novembre malgré l'engagement du proviseur en début d'année, les parents s'interrogent sur cet outil, au demeurant inefficace en cas d'urgence...quelle solution et quelle priorité accordez-vous à ce sujet ?

Le lycée international dispose de 35 lignes téléphoniques classiques fournies par Algérie Télécom, réparties comme suit :

- 09 lignes dédiées aux appels entrants.
- 14 lignes dédiées aux appels sortants.
- 03 lignes directes (proviseur, DAF, proviseur adjoint).
- 02 lignes pour la vie scolaire lycée.
- 02 lignes pour la vie scolaire collège.
- 01 ligne dédiée à l'infirmerie.
- 01 ligne réservée au fax.

Les appels entrants sont redirigés vers un guide vocal qui permet de joindre les principaux services de l'établissement : la vie scolaire, l'administration, le service des examens et le service financier. Notre expérience avec Algérie Télécom montre que les lignes téléphoniques sont souvent sujettes à des pannes récurrentes, généralement causées par les intempéries ou des dysfonctionnements imprévisibles. De plus, en raison des travaux liés au chantier du Grand LIAD, le câblage existant a dû être raccordé au datacenter, ce qui a fragilisé davantage la qualité des liaisons.

Pour remédier à ces problèmes, il a été proposé de passer à un système de passerelles GSM, permettant l'utilisation de lignes téléphoniques mobiles sur le standard actuel. Cette technologie, déjà mise en œuvre à l'EPIAD, est plus fiable et adaptée aux contraintes actuelles. La mise en service de ce nouveau dispositif est prévue pour le premier trimestre de l'année civile 2025 et inclura 08 lignes GSM, réparties entre 04 lignes entrantes et 04 lignes sortantes.

En complément, les services de l'établissement restent joignables par courriel et via Pronote.

-Vous est-il possible de réfléchir à une charte pour l'ensemble des personnels de l'établissement, direction comprise, pour répondre aux mails des parents dans un délais raisonnable de 24 à 48h, car certains mails ne reçoivent jamais de réponse ? Une réflexion est toujours possible. Au-delà du délai de réponse, la question des temps sur lesquels les uns et les autres sont sollicités (droit à la déconnexion) pourrait être posée.

-Le sujet des élèves dits « non arabophones » ou débutants est une véritable source d'inquiétude pour les parents concernés, qui n'ont aucune solution pour accompagner leurs enfants en langue arabe. En effet, il n'existe pas de groupes de compétences et les élèves se retrouvent tous dans la même classe. Cette situation rend très difficile le travail des enseignants pour qui la différenciation pédagogique n'est pas efficiente. Seriez-vous favorable à différencier les classes en fonction des profils linguistiques des élèves ?

La langue arabe est obligatoire en LVB au collège, et ce depuis plusieurs années. Dès lors, la continuité administrative et pédagogique suppose que cette LVB soit poursuivie au lycée (cette année scolaire est la première où cette situation se pose puisque les actuels 2de sont les premiers à avoir connu cette nouvelle politique au collège). S'il existe des groupes de niveau au collège, les groupes de lycée doivent mettre en œuvre toute la différenciation pédagogique nécessaire. Une attention est portée à chaque situation, individuellement, parce que les problématiques ne sont pas les mêmes d'un enfant à l'autre. Pour accompagner les élèves en difficulté, nous avons financé une séance d'aide individualisée en 2de les mardis après-midi (5 élèves inscrits). Une 2nde séance est prévue pour les élèves de 3^{ème}/2de sur un autre créneau.

-Quels sont les dispositifs opérationnels qui permettent d'améliorer le climat scolaire, par quels canaux se fait le diagnostic, quels sont les indicateurs retenus, une feuille de route est-elle disponible ?

- Les Conseils de la Vie Collégienne (CVC) et les Conseils d'Élèves
- Soutien psychologique :
 - Psychologue
 - Infirmière
 - CPE
- Les projets de prévention et d'éducation à la citoyenneté :
 - EGALIAD
 - Prévention harcèlement 1h /6^{ème}
 - Les journées de sensibilisation (journée contre les violences faites aux femmes...)
- Le Programme de lutte contre le harcèlement scolaire :

Depuis deux ans le LIAD est mobilisé pour lutter contre le harcèlement scolaire des actions sont menées pour la mise en place du programme de lutte contre le harcèlement à l'école, Phare. C'est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement.

ACTIONS/	PERSONNES RESSOURCES	PUBLICS VISES
• Journée NAH chaque année	• CPE – CVC-CVL –Psy En • Enseignants/personnels volontaires-REF EDD • Chargé de communication	• Les élèves du LIAD
• Concours national NAH au LIAD	• Documentaliste- chargé de communication- vies scolaires - CVC-CVL-enseignants	• Les élèves du LIAD
• Intervention 10h sensibilisation NAH	• CPE Collège • Psy En • PP	• Les élèves du LIAD
• Formation du personnel PHARE	• Plan annuel de formation	• Personnel du LIAD
• MISE EN PLACE PHARE	• CELLULE BIEN être liad	• Les élèves du LIAD
• Formation ambassadeurs	• Formateurs	• Les élèves du LIAD

Evaluations/Analyses :

- Analyse des données :
- Taux d'absentéisme
- Taux décrochage : Cellule de veille mensuelle (psy, cep, infirmière, Chefs)
- Statistique des Retenue, statistiques incidents, statistiques sanction.
 - Enquête climat scolaire de De Barbieux en 2020. En voie de renouvellement.
 - Dispositif phare est également un canal de diagnostique
 - Par observation directe des espaces communs, ambiance de la cour, de la cantine.
 - L'implication des élèves, participation aux club, AS, et aux différents projets qu'ils mènent de bout en bout.
 - Le retour et les visites des anciens élèves.
 - Le retour des parents

6-Ensemble pour nos enfants – Reçues le jeudi 21/11 à 18H05 :

1. Cartables surchargés et usage des manuels scolaires

• Serait-il envisageable de mettre en place un dispositif permettant aux élèves de laisser leurs manuels scolaires à la maison et d'utiliser des supports numériques ou des projections en classe ?

La question des manuels numériques peut être évoquée en conseil pédagogique ; la décision relève néanmoins de la liberté pédagogique des enseignants. Les manuels numériques ont des intérêts évidents mais ils supposent aussi un équipement numérique pour tous les enfants.

• Quelles solutions l'établissement pourrait-il envisager pour alléger le poids des cartables, comme des versions numériques des manuels ?

Les élèves de 6e et 5e peuvent profiter de casiers, mis à disposition par binômes. Cela permet donc d'alléger leurs sacs en ne les laissant porter qu'une demi-journée d'affaires.

La question des manuels numériques peut être évoquée en conseil pédagogique ; la décision relève néanmoins de la liberté pédagogique des enseignants. Les manuels numériques ont des intérêts évidents mais ils supposent aussi un équipement numérique pour tous les enfants.

2. Hygiène et accès aux toilettes

L'accès aux toilettes semble poser des problèmes aux élèves, et les parents sont particulièrement inquiets des conséquences.

- Pourquoi certaines toilettes, comme celles des étages, restent-elles condamnées ?
- Quelles mesures sont prévues pour garantir un accès suffisant et maintenir une hygiène irréprochable dans les sanitaires de l'établissement ?

Réponse donnée précédemment :

Deux agents dans la journée tournent pour nettoyer les sanitaires plus l'équipe du soir qui nettoie aussi les sanitaires.

Au collège, les 3 sanitaires filles sont accessibles au rdc et au 2^{ème} les sanitaires sont accessibles durant les interours.

3. Amélioration du climat scolaire

- Quels dispositifs opérationnels sont actuellement en place pour améliorer le climat scolaire ?
- Par quels canaux se fait le diagnostic du climat scolaire, et quels sont les indicateurs retenus ?
- Une feuille de route est-elle disponible pour définir les objectifs et actions à mettre en œuvre ?
- Comment les élèves, les parents et les enseignants peuvent-ils contribuer activement à ce diagnostic ?
- Existe-t-il des espaces d'expression réguliers pour les élèves afin de partager leurs ressentis et leurs besoins ?

Comment les élèves, les parents et les enseignants peuvent-ils contribuer activement à ce diagnostic ?

Les élèves sollicitent des entretiens avec CPE, Psy, pendant lesquels toutes les thématiques peuvent être abordées où ils partagent leurs ressentis sur des sujets comme le harcèlement, les violences, l'ambiance générale, ou encore les problèmes qu'ils rencontrent dans leur parcours scolaire. Ils signalent aisément les situations qui les inquiètent.

Les élèves participent activement à l'ensemble des instances de l'établissement et parlent librement des sujets qui les concernent.

Nous avons autour de 40 élèves qui se proposent pour être des ambassadeurs dans le cadre du programme phare, preuve d'un réel engouement autour de la question du bien-être.

Les parents communiquent activement avec les enseignants et les équipes éducatives. Les demandes de RDV sont honorées pour traiter des sujets importants.

Les fédérations de parents sont également de bons canaux d'information au même titre que les parents délégués de classe qui font remonter un avis global sur l'ambiance de classe.

Les fédérations sont reçues par la direction pour faire remonter les préoccupations des familles, assez régulièrement

Les échanges entre les parents et les AED, plus accessibles, sont fluides et permettent de faire connaître des situations.

Enseignants :

- Observation de la classe
 - Discussion avec les élèves notamment en heure de vie de classe, en EMC, ou autour de thématiques spécifiques enseignées en classes
 - Formation et sensibilisation : Des réunions d'information et de sensibilisation à l'attention des collègues sont proposés (EBEP, Harcèlement...).
 - Certains enseignants ont été formés au repérage et à la prise en charge de situation de harcèlement
 - Echange avec les parents, CPE et direction sur les problématiques liées au climat scolaire.
- Existe-t-il des espaces d'expression réguliers pour les élèves afin de partager leurs ressentis et leurs besoins ?

Les élèves s'expriment de manière très ouverte au quotidien. Les AED, Infirmières, la psy et les CPE, sont les premiers destinataires de la parole des élèves au quotidien. Ils sollicitent aisément les adultes de l'établissement

Plus spécifiquement nous avons :

- La semaine de la démocratie
- La cellule d'écoute menée par la Psychologue en partenariat avec le CVL
- La cellule bien-être
- Les différentes réunions avec CVC/CVL

4. Organisation et suivi pédagogique

• Dans le cadre des absences d'enseignants, est-il envisagé de renforcer les outils numériques ou les cours à distance pour éviter des retards dans les apprentissages ?

Les cours à distance peuvent être une solution mais relèvent d'une logique d'organisation du temps scolaire, décidée de manière globale par le chef d'établissement. Un enseignant absent ne peut pas être contraint de donner des Visio ; cela supposerait donc de recruter des personnels supplémentaires pour mener ces visioconférences qui "compenseraient" les absences constatées.

- Quels mécanismes sont prévus pour évaluer l'impact des absences sur les compétences des élèves et pour rattraper efficacement ces retards ?

Aucun dispositif précis et fiable ne permet de mesurer cet impact. Les absences longues sont en revanche un signal d'alerte bien réel quant au suivi pédagogique. Des cours de soutien-rattrapage peuvent donc être envisagés, soit pendant l'année, soit l'année suivante.

5. Orientation et suivi des élèves

- Disposez-vous de statistiques sur le placement des anciens élèves (admission dans les formations souhaitées, taux de réussite) ?

Non. Cet outil de suivi n'existe pas. Une enquête pluriannuelle auprès des anciens élèves pourrait en revanche être étudiée.

- Existe-t-il un suivi de cohorte pour évaluer leur parcours après leur départ de l'établissement ? Même réponse. Une enquête à n+1 est effectuée, à la demande notamment de l'AEFE, pour connaître les domaines suivis, les localisations par pays ...

• Comment est organisée la communication avec les familles pour présenter les dispositifs d'orientation en place (forums, stages, partenariats) ? La semaine de l'orientation n°1 vous a donné un aperçu de l'ampleur des dispositifs mobilisés : Visio entre pairs, Visio avec d'anciens Liadois, Visio avec des écoles du supérieur, venue d'une délégation de l'IEP D'Aix. Les parents se verront proposer des Visio, menées par la LIAD et par certains partenaires, pour les guider dans les différentes étapes pour les élèves dans des classes "charnière".

- Quelles initiatives sont prévues pour intégrer davantage les parents dans l'accompagnement des choix d'orientation des élèves ? Les parents sont déjà pleinement impliqués dans les choix d'orientation de leurs enfants. Les rencontres avec les enseignants, organisées par le lycée ou à l'initiative des parents (rdv) sont aussi un moyen pour eux de se mobiliser.

6. Relation parents-établissement

- Serait-il envisageable d'organiser régulièrement des moments d'échanges entre les parents délégués et l'équipe éducative pour faire le point sur les problématiques courantes (emplois du temps, suivi des élèves, etc.) ?

Le suivi des élèves concerne d'abord les parents des élèves concernés. Les parents délégués peuvent servir de relai pour établir le lien mais le suivi des situations ne saurait faire l'objet d'un traitement collectif. Rien n'empêche par ailleurs les délégués parents de prendre rdv avec les professeurs principaux des classes.

D- ANNEXES

- Annexe 1 – Projet local d'évaluation

Projet d'évaluation pour l'année scolaire 2024-2025

Le projet d'évaluation du LIAD a été élaboré en concertation dans le cadre du Conseil Pédagogique réuni en octobre 2022 et est revu chaque année.

Ce document a été discuté en Conseil Pédagogique le 23 septembre 2024 et validé par le Conseil d'Etablissement du 25 novembre 2024.

Préambule

L'évaluation doit contribuer sereinement au parcours de chaque lycéen et à sa préparation à l'enseignement supérieur. Pour l'ensemble des notes et pour le calcul des moyennes, les professeurs veillent à l'égalité de traitement des élèves : les notes portées et retenues pour le calcul des moyennes via des coefficients correspondent à des travaux donnés à tous les élèves d'un même groupe classe et validant les mêmes connaissances, compétences et capacités.

Le présent projet d'évaluation concerne directement les élèves du *cycle terminal* (Première et Terminale). Le diplôme du baccalauréat est délivré au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à des épreuves *terminales* qui représentent 60% de sa note globale, et d'autre part aux évaluations organisées pendant sa

scolarité en classes de première et de terminale dans le cadre d'un *contrôle continu* qui représente **40% de sa note globale**.

Les notes retenues pour le baccalauréat dans les enseignements ne donnant pas lieu à une épreuve terminale sont les **moyennes annuelles du candidat**, qui rassemblent l'ensemble des résultats chiffrés obtenus par l'élève au fil de son parcours scolaire pendant les deux années du cycle terminal dans les enseignements concernés.

	Coefficient en 1 ^{ère}	Coefficient en Terminale
Contrôle continu		
Histoire-géographie	3	3
LVA	3	3
LVB	3	3
Enseignement scientifique	3	3
Enseignement de spécialité (EDS) <i>suivi uniquement en 1^{ère}</i>	8	-
EPS	-	6
EMC	1	1
Epreuves terminales		
EDS 2	-	16
EDS 3	-	16
Oral anticipé de français	5	
Écrit anticipé de français	5	
Philosophie	-	8
Grand oral	-	10
Options	2	2

L'évaluation en cycle terminal s'inscrit dans la **perspective de l'orientation et de l'accès à l'enseignement supérieur**. L'évaluation des élèves est fondée sur la mesure de l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, liées aux objectifs de formation des programmes. Ces éléments sont repris de façon synthétique dans le Livret scolaire du lycée (LSL) pour le cycle terminal.

La valeur certificative conférée aux moyennes annuelles conduit à la définition d'un **projet d'évaluation** porté à la connaissance des élèves et des parents d'élèves. Il est un cadre formalisé basé sur des principes communs, garants d'une évaluation équitable, juste, diversifiée et transparente.

Rappel réglementaire : le professeur reste souverain de sa notation. Si une note peut être soumise à explication, elle ne peut en aucun cas faire l'objet de demande de révision ou de modification, sauf erreur constatée et confirmée par l'enseignant.

Les notes sont *régulièrement* communiquées aux élèves et aux parents via Pronote.

Points communs à toutes les matières

Les évaluations sont

- **Explicites** : chaque élève sait sur quoi il sera évalué, connaît les attendus, les critères d'évaluation ;
- Respectueuses de la **progressivité** des apprentissages ;
- Accompagnées d'**appréciations** explicites (pistes de progression) ;
- **Diversifiées** : écrites, orales, travaux individuels ou collectifs, en classe ou hors classe, devoirs surveillés en temps libre ou contraint, QCM, ou questions ouvertes, des évaluations pratiques ou expérimentales, des réalisations graphiques...
- Éventuellement **coefficiées** selon le choix de l'enseignant ;
- Éventuellement issues de la [Banque nationale des sujets](#) ;
- **Aménagées** pour les élèves bénéficiant de protocoles d'aménagements (PAP, PAI, PPS) ;
- **diagnostiques** pour connaître le niveau de maîtrise des connaissances, des compétences, des capacités des élèves, en début d'une nouvelle séquence d'apprentissage ;
- **Formatives** (au fil des temps d'apprentissage, elles permettent à l'élève de voir où se situent ses acquis par rapport aux attendus à un moment de son processus d'apprentissage) ;
- **Sommatives** (mises en place en fin de processus d'apprentissage (fin de séquence par exemple) pour attester des acquis des élèves, des contrôles communs peuvent être organisés.

Gestion des absences et la représentativité de la moyenne annuelle

Les absences & retards ponctuels

Un élève retardataire peut intégrer la salle mais son temps de composition n'est pas allongé, le retard est signalé à la vie scolaire et comptabilisé dans les éléments d'appréciation d'assiduité.

Tout élève absent à un devoir doit justifier son absence dès son retour, auprès de la Vie scolaire et de l'enseignant concerné. Le professeur peut, s'il le juge nécessaire (avec l'accord préalable de Mme la CPE), faire composer l'élève (même si l'absence est justifiée), dès son retour sur le temps scolaire à la vie scolaire ou dans la classe, sans l'avertir.

Dans le cas où l'élève est absent à une évaluation indispensable à la constitution d'une moyenne trimestrielle, le professeur doit lui proposer un rattrapage. *Si l'élève est absent au rattrapage qui lui a été proposé, alors, à son retour en cours, il peut être interrogé, au fond de la salle ou à la vie scolaire, afin qu'il rende un devoir qui tiendra lieu de note de remplacement.*

Les absences répétées

Les élèves doivent suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits (respect de l'obligation d'assiduité prévue par l'[article L.511-1](#) du *Code de l'Éducation*). Le professeur alerte donc la CPE et le Proviseur-adjoint en cas d'absences répétées d'un élève aux évaluations. Il est rappelé ici la notion d'absence *dûment justifiée* par le *Code de l'Éducation* ([article L131-8](#)) : la décision du caractère *justifié* de l'absence relève de l'appréciation du chef d'établissement, s'agissant du contrôle continu. Il peut fonder sa décision sur les critères de définition de la force majeure, en droit. Traditionnellement, un événement doit être « imprévisible, irrésistible et extérieur » pour constituer un cas de force majeure. Toutefois, il examine chaque situation au cas par cas en prenant conseils auprès de la CPE.

Pour chaque discipline, la moyenne trimestrielle doit être construite à partir d'une pluralité de notes pour être *représentative* du niveau d'un élève. Pour que cette moyenne soit représentative, l'élève doit avoir validé 75% des évaluations (valeur des coefficients).

Exemple :

Imaginons que les contrôles suivants ont été proposés :

- 1 contrôle de 2H coefficient 2
- 2 contrôles de 1H coefficient 1
- 1 interrogation de 30min coefficient 0,5

Total des coefficients : 4,5

Cas 1 : l'élève a manqué le contrôle de 2h, il a donc effectué $2,5/4,5 = 55\%$ => il doit rattraper

Cas 2 : l'élève a manqué un contrôle de 1h, il a donc effectué $3,5/4,5 = 77\%$ => il a effectué suffisamment d'évaluations

Si la moyenne trimestrielle est jugée *non représentative*, parce que le nombre de notes ou la catégorie de devoirs sur table est insuffisant pour rendre la moyenne significative telle que définie dans le projet d'évaluation, l'élève est convoqué en fin de trimestre à une épreuve ponctuelle, selon le format prévu pour les évaluations ponctuelles des candidats individuels. Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.

Cas d'un élève qui ne dispose pas de moyenne annuelle

Sur la base de la *Note de service du 28 juillet 2021*, "si un élève, pour des raisons dûment justifiées tenant à son statut ou à sa scolarité, ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements en classe de première ou en classe de terminale, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement".

Si la moyenne manquante est celle de l'année de première, cette évaluation ponctuelle est organisée au cours du premier mois de l'année de terminale et porte sur le programme de la classe de première.

Si la moyenne manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur le programme de terminale.

Le format de l'épreuve est celui de l'évaluation ponctuelle prévue pour les candidats individuels, tel que précisé par note de service. La note obtenue par l'élève à cette évaluation ponctuelle de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne manquante.

Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette **évaluation ponctuelle**, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.

Tentative de fraude

Dans le cadre de la prévention de la fraude¹, les montres et autres appareils connectés sont interdites. L'enseignant peut demander à éteindre les téléphones portables et appareils connectés, à les placer dans les sacs, à mettre les sacs au fond de la classe, à vider les trousseaux, à interdire tout échange matériel, il peut également placer les élèves dans la salle, les feuilles de brouillon peuvent être montrées à l'enseignant à sa demande.

Le règlement intérieur prévoit en son *paragraphe 1.2.1 D* qu'"un élève pris en flagrant délit de fraude ou de situation pouvant entraîner la fraude peut se voir attribuer la note de 0/20 au devoir avec mention de la fraude sur le bulletin trimestriel."

Si le professeur identifie une fraude ou tentative de fraude pendant le devoir, l'élève termine de composer mais le professeur confisque l'objet éventuel ayant permis la fraude. Si le professeur constate une fraude lors

de la correction, il convoque l'élève concerné pour l'entendre sur le sujet et rédige un rapport circonstancié adressé à Mme la CPE et à M. le Proviseur.

Travaux évalués non-rendus

Les travaux individuels ou collectifs en classe ou hors classe qui font l'objet d'une évaluation et qui ne sont pas rendus par l'élève peuvent être comptabilisés comme un zéro.

Définition de la représentativité des moyennes trimestrielles selon les disciplines

PHILOSOPHIE (Classes de Terminale, Enseignement commun)

	Conditions à remplir pour avoir une moyenne représentative	Devoirs communs	Spécificités
	L'élève, chaque trimestre, doit avoir composé au moins dans une dissertation ou une explication de texte en 2h ou en 4h	Un ou 2 devoirs de 4h dans l'année.	Note bonus possible

Humanités, Littérature & Philosophie (HLP, Enseignement de Spécialité)

	Conditions à remplir pour avoir une moyenne représentative	Devoirs communs
1^{ère}	Par trimestre, seront proposées : - 1 note écrite en Philosophie & 1 note écrite en Lettres - 1 note à l'oral en Philosophie et/ou Lettres <u>Minimum requis pour une moyenne représentative :</u> - 1 note écrite en Philosophie - 1 note écrite en Lettres - 1 note à l'oral en Philosophie ou Lettres	
T^{ale}	Par trimestre, seront proposées : - 2 notes écrites en Philosophie / 2 notes écrites en Lettres - 1 note à l'oral en Philosophie et/ou Lettres <u>Minimum requis pour une moyenne représentative :</u> - 1 note écrite en Philosophie - 1 note écrite en Lettres - 1 note à l'oral en Philosophie ou Lettres	Une épreuve blanche courant janvier, en plus des devoirs déjà évoqués.

HISTOIRE-GEOGRAPHIE (Enseignement commun)

	Conditions à remplir pour avoir une moyenne représentative	Devoirs communs
1^{ère}	Une moyenne est composée d'au moins deux notes au cours du trimestre.	Les enseignants se sont accordés sur les modalités

T^{ale}		d'évaluation des élèves en fonction des attendus du Ministère français de l'Education nationale.
------------------------	--	--

Histoire-géographie, Géopolitique et Sciences politiques (HGGSP, Enseignement de Spécialité)

	Conditions à remplir pour avoir une moyenne représentative	Devoirs communs
1^{ère}	Une moyenne est composée au moins, de deux notes au cours du trimestre.	Un devoir en Première et un en Terminale
T^{ale}		

Enseignement Moral et Civique (EMC, Enseignement commun)

	Les élèves produisent des travaux de recherche, individuels ou collectifs, évalués selon une grille proposée par l'enseignant.	Pédagogie de projets
Conditions à remplir pour avoir une moyenne représentative		
1^{ère}	1 ^{er} trimestre et 2 ^{ème} trimestre : une appréciation. 2 ^{ème} trimestre : une moyenne représentative.	
T^{ale}	1 ^{er} trimestre : une appréciation. 2 ^{ème} trimestre : une moyenne représentative. 3 ^{ème} trimestre : une appréciation.	

Mathématiques (Enseignement de Spécialité)

	Conditions à remplir pour avoir une moyenne représentative	Devoirs communs	Spécificités
1^{ère}	3 notes par trimestre (devoir sur table) minimum .	Un devoir commun	Tous les élèves composent au même moment sur le même sujet pour le devoir commu.
T^{ale}	3 notes par trimestre (devoir sur table) minimum .	Un bac blanc.	

Physique-Chimie (Enseignement de Spécialité)

	Conditions à remplir pour avoir une moyenne représentative	Devoirs communs	Spécificités
1^{ère}	Il y aura autant d'évaluations que les professeurs l'estiment nécessaire. La progression et les modalités sont organisées par l'enseignant. Chaque enseignant expliquera son mode de fonctionnement.	Pas de devoir commun.	
T^{ale}		Un bac blanc.. L'évaluation expérimentale du bac est prévue en fin d'année scolaire.	

Sciences de la vie & de la Terre (Enseignement de Spécialité)

	Conditions à remplir pour avoir une moyenne représentative	Devoirs communs	Spécificités
1^{ère} et T^{ale}	Deux évaluations type-bac et deux évaluations minimum de Travaux pratiques. La progression et les modalités sont organisées par l'enseignant. Chaque enseignant expliquera son mode de fonctionnement.	Les enseignants peuvent proposer un devoir commun par an.	Notes bonus possibles .

Enseignement scientifique (Physique-Chimie et SVT, Enseignement commun))

	Conditions à remplir pour avoir une moyenne représentative	Devoirs communs	Spécificités
1^{ère} T^{ale}	Deux évaluations par trimestre minimum. La progression et les modalités sont organisées par l'enseignant. Chaque enseignant expliquera son mode de fonctionnement.	Un devoir commun par an peut être proposé.	Note bonus possible.

Mathématiques Spécifiques (Enseignement commun pour les élèves ne suivant pas l'Enseignement de Spécialité Mathématiques en 1ère)

	Conditions à remplir pour avoir une moyenne représentative	Devoirs communs	Spécificités
1^{ère}	Deux évaluations par trimestre minimum.	Sans objet	Note bonus possible.

LANGUES VIVANTES (Enseignement commun) - ANGLAIS, ARABE, ESPAGNOL

	Conditions à remplir pour avoir une moyenne représentative
1^{ère} et T^{ale}	Toutes les compétences sont évaluées sur l'année. La moyenne représentative sera composée chaque trimestre a minima d'une compétence évaluée entrant dans le cadre du CECRL (EE* ou CE* ou EO* ou CO*). Les évaluations de compétences sont annoncées aux élèves avant le devoir. EE : Expression Ecrite CE : Compréhension Ecrite EO : Expression Orale : PPC (Prise de parole en continu) POI (Prise de parole en interaction)

CO : Compréhension Orale

Langues, Littératures et Cultures étrangères et régionales (LLCER, Enseignement de Spécialité) - Anglais

	Conditions à remplir pour avoir une moyenne représentative	Devoirs communs
1 ^{ère}	Toutes les compétences sont évaluées sur l'année. La moyenne représentative sera composée chaque trimestre a minima d'une compétence évaluée entrant dans le cadre du CECRL (EE* ou CE* ou EO* ou CO*). Chaque enseignant expliquera son mode de fonctionnement. EE : Expression Ecrite CE : Compréhension Ecrite	
T ^{ale}	EO : Expression Orale : PPC (Prise de parole en continu) POI (Prise de parole en interaction) CO : Compréhension Orale	Au besoin les enseignants peuvent proposer un devoir commun

Sciences économiques et sociales (SES, Enseignement de Spécialité)

	Conditions à remplir pour avoir une moyenne représentative	Devoirs communs
1 ^{ère}	1 évaluation écrite en classe d'une heure minimum par trimestre. 1 évaluation type QCM sur des questions de cours par trimestre.	
T ^{ale}	2 évaluations de type bac. 1 évaluation type QCM sur des questions de cours.	Un devoir commun d'entraînement en Janvier ou février

LETTRES (en Première, Enseignement commun)

	Conditions à remplir pour avoir une moyenne représentative	Devoirs communs	Spécificités
	1) Nombre de devoirs proposés à la classe et pondération des notes : - un devoir de préparation aux exercices du bac (préparation au commentaire composé/linéaire, ou à la dissertation) : coeff. supérieur à 1 - une restitution de lecture d'œuvre intégrale ou cursive	1) Des EAF blanches entre janvier et avril. L'harmonisation de l'évaluation repose sur les principes définis dans les ressources d'accompagnement des programmes, rappelés en annexe du guide de l'évaluation, et la note de service n° 2019-042 du 18 avril 2019 . L'absence à ces EAF blanches fera l'objet d'un rattrapage.	1) "L'importance relative de chaque évaluation en termes de coefficient sera indiquée clairement avant le début de l'évaluation". 2) Dans une logique de progressivité des attendus, notamment pour les exercices du baccalauréat, chaque

	<p>(carnet de lecture ou autre) : coeff. 1 - un écrit d'appropriation : coeff. inférieur ou égal à 1 - une évaluation orale : coeff. inférieur ou égal à 1</p> <p>2) Nombre de devoirs requis pour une moyenne représentative : 3 devoirs dont 1 sujet sur table</p> <p>3) Cas particulier : Si le nombre de devoirs proposés par un enseignant est supérieur au minimum convenu en équipe, l'enseignant veillera au maintien de la pondération entre les exercices.</p>	<p>2) Un devoir de 4h peut être organisé à l'initiative de chaque enseignant et peut faire l'objet d'un rattrapage en cas d'absence.</p>	<p>enseignant précisera aux élèves ses critères d'évaluation au fur et à mesure des apprentissages menés.</p>
--	--	--	---

- [Annexe 2 – Charte des Conseils de classe](#)

CHARTE DES CONSEILS DE CLASSE

Présentée pour information au conseil d'établissement du 25 novembre 2024.

Références : articles R 421-51 à R 421-53, D. 331-64-1, du *Code de l'Éducation*

- 1) Le conseil de classe est la réunion de l'équipe pédagogique et éducative : les professeurs, la Conseillère Principale d'Éducation, les délégués des élèves et des parents en sont les membres permanents ; le Chef d'établissement ou son représentant en est le président. Les Psychologues de l'Éducation nationale (Psy-EN), l'Infirmière peuvent y participer ponctuellement.
- 2) L'objet du conseil de classe est l'examen de la scolarité des élèves : s'appuyant sur les appréciations et évaluations portées sur le bulletin, il recherche et propose à l'élève et à sa famille des conseils pour la suite de sa scolarité. En classe terminale des lycées, le conseil de classe se prononce sur les vœux de poursuite d'études de l'élève dans l'enseignement supérieur afin d'éclairer le chef d'établissement appelé à émettre un avis sur chacun de ces vœux. Des entretiens peuvent être proposés à la suite du conseil avec l'élève, sa famille, et le professeur principal.

- 3) Sur proposition de la CPE ou du professeur principal, un élève - à partir de la classe de 4e - peut être invité à se présenter devant le Conseil de classe afin que le chef d'établissement lui présente son bilan du trimestre écoulé.
- 4) Le conseil de classe est présidé par le chef d'établissement ou son représentant. Le professeur principal ou un professeur désigné en son absence présente une synthèse de la classe pour le trimestre écoulé en s'appuyant sur les avis préalablement recueillis auprès de l'équipe pédagogique. Il expose les points forts ou les difficultés de chaque élève ; en prenant en compte des éléments d'ordre éducatif, médical et social apportés par ses membres, le conseil de classe cherchera à guider l'élève dans son travail et dans ses choix d'études.
- 5) Les délégués des élèves et des parents pourront, s'ils le souhaitent, prendre la parole à l'issue du Conseil de classe sur des questions ou sujets d'ordre général ; ils peuvent néanmoins participer aux discussions sur les situations individuelles.
- 6) Trois mentions pourront être décernées en conseil de classe par le chef d'établissement, après avoir recueilli l'avis de l'équipe pédagogique : les encouragements, les compliments et les félicitations ; ces mentions seront portées sur le bulletin.
- 7) Les définitions correspondant à chaque mention sont les suivantes :
 - **Encouragements** : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour son engagement significatif dans le travail, même si les résultats restent modestes, qui se traduit notamment par des signes d'efforts, d'investissement, d'intérêt, de peine qu'on se donne, etc...
 - **Compliments** : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour le bon niveau de ses résultats, une attitude positive face au travail et le bon niveau de son assiduité.
 - **Félicitations** : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour l'excellence de ses résultats, de son comportement face au travail et le bon niveau de son assiduité.
- 8) Les mentions doivent acquérir un statut formatif en incitant les élèves et leur famille à persévérer dans le sens de la qualité ou à modifier ce qui pose un problème.

- 9) En cas de remarques très négatives sur le comportement face au travail ou face au comportement, le conseil de classe pourra prononcer **une mise en garde ad hoc**. L'élève et sa famille seront reçus par le professeur principal et un courrier spécifique, signé par le chef d'établissement, leur sera remis.
- 10) Les délégués des parents pourront rédiger un compte-rendu. Il sera adressé à la direction pour relecture (dans le souci du respect de la confidentialité de certaines informations notamment) puis diffusé par celle-ci aux parents de la classe. Pour rappel, les délégués des parents représentent tous les parents de la classe et s'intéressent à tous les élèves et pas uniquement à leur enfant.
- 11) Les délégués des élèves n'ont pas la parole lors de l'examen de leur cas ; il s'agit de préserver l'égalité de traitement des élèves et de favoriser l'expression des membres du conseil ; son camarade délégué assurera le relais si besoin.
- 12) L'ensemble des membres du conseil de classe est tenu au devoir de discrétion et de réserve. Si des informations délicates sur un élève doivent être évoquées, elles pourront éventuellement l'être lors d'un conseil restreint réunissant l'équipe pédagogique et éducative afin de préserver leur confidentialité.

- [Annexe 3 – Répartition des Indemnités pour Missions particulières](#)

MISSION	Précisions éventuelles	IMP	Décharg	Lettre de mission	
SECOND DEGRE					

EFE3D ALGER		1		X	MISSIONS
PRIO		2		X	
Référent culturel		1		X	
Référent des Usages Pédagogiques du Numérique (RUPN)		1		X	
PIX		HSE		X	
AGORA	en cours de recrutement			X	
ADN AEFE		0.5		X	
Laboratoire de Mathématiques		1		X	
Referente Eg@liad		0.5		X	
EREI Annaba		0.25		x	
EREI Alger		0.75		X	
BFI		0.5		x	
Ev@lang		0.25		x	

					COORDINATION DISCIPLINAIRE
Coordo. Ph-Ch		2		X	
Coordo. SVT		2		X	
Coordo. Anglais		1			
Coordo. Espagnol		1			
Coordo. Arabe		1			
Coordo. Lettres		1			
Coordo. Arts plastiques		0.5			
Coordo. EPS		1		X	
Coordo. EPS		1		X	
Coordo. Technologie		1			
Coordo. H-géographie		1			
Coordo. Mathématiques	en cours de recrutement	1			
Coordo. SES		0.5			
Coordo. Musique		0.5			

Coordo. Canastel		2		x	
Coordo. SI		0.5		X	
Coordo. SI		0.5		X	
Coordo. SI		0.5		X	
Collège - Affelnet - Devoirs faits		1			
Lycée - Affelnet - Tutorat		1			
Coordo. Documentation		0.5			
Classe à Enjeux Maritimes		1			
					ACCOMP. DE PROXIMITE
<i>Accompagnant de Proximité</i>		0.25		X	
<i>Accompagnant de Proximité</i>		0.5		X	
<i>Accompagnant de Proximité</i>		0.25		X	
<i>Accompagnant de Proximité</i>		0.5		X	
<i>Accompagnant de Proximité</i>		0.25		X	
<i>Accompagnant de Proximité</i>		0.25		X	
<i>Accompagnant de Proximité</i>		0.25		X	
<i>Accompagnant de Proximité</i>		0.25		X	
<i>Accompagnant de Proximité</i>		0.25		X	
<i>Accompagnant de Proximité</i>		0.25		X	
<i>Accompagnant de Proximité</i>		0.5		X	

Accompagnant de Proximité		0.25		X	
Accompagnant de Proximité		0.25		X	
Accompagnant de Proximité		0.25		X	
PREMIER DEGRE					
EREI		0.5			ORAN 1D
		0.5			EPIAD
		0.25			ANNABA
AP		0.25			EPIAD
		0.25			EPIAD
		0.25			EPIAD
		0.25			ORAN 1D
		0.25			ORAN 1D
EDD		0.25			ORAN 1D
		0.25			ANNABA
		0.25			EPIAD
COORDO VIE SCOLAIRE		1			EPIAD

- Annexe 4 - Voyages éducatifs, linguistiques et culturels

Récapitulatif des 5 voyages présentés

	destination	dates
1	HMUN-HARVARD	30 janvier au 04 février
2	Marseille	20 au 26 janvier
3	Tunis - Débats-toi	03 et 04 février
4	Algérie - Géologie	Avril 2025
5	Sousse - Foot	29 au 31 janvier

HMUN - USA	
Dates	30 janvier au 04 février 2025
Coût global	4496000 DNA
Coût/élève	281000 DNA
Nombre d'élèves	16
Nombre d'accompagnateurs	2
Transport	Avion
Hébergement	Hôtel

Sc. Po. Aix	
Dates	20 au 26 janvier 2025
Coût global	400000 DNA
Coût/élève	40000 DNA
Nombre d'élèves	10
Nombre d'accompagnateurs	2
Transport	Avion
Hébergement	En familles

Débats-toi - Tunis	
Dates	03 et 04 février
Coût global	760000 DNA
Coût/élève	40000 DNA
Nombre d'élèves	19
Nombre d'accompagnateurs	2
Transport	Avion
Hébergement	Hôtel

Géologie - Boussaada	
Dates	Avril 2025
Coût global	987500 DNA
Coût/élève	45000 DNA
Nombre d'élèves	22
Nombre d'accompagnateurs	3
Transport	Bus
Hébergement	Hôtel